

Direction des Statistiques d'Entreprises

E 2009/08

**EMPLOI AGRICOLE : RECENSEMENT
ET COMPARAISON DES SOURCES**

**Exemple : rapprochement de l'enquête structure
des exploitations et du fichier MSA non salariés**

Sophie VILLAUME

Document de travail



Institut National de la Statistique et des Études Économiques

Institut National de la Statistique et des Études Économiques

*Série des documents de travail
de la Direction des Statistiques d'Entreprises*

E 2009/08

**EMPLOI AGRICOLE :
RECENSEMENT ET COMPARAISON DES SOURCES**

**Exemple : rapprochement de l'enquête structure
des exploitations et du fichier MSA non salariés**

*Sophie VILLAUME
Chargée d'études
Division Agriculture*

Octobre 2009

L'auteur remercie l'ensemble des producteurs de données pour leur aide et les précisions qu'ils ont apportées.

*Ces documents de travail ne reflètent pas la position de l'INSEE et n'engagent que leurs auteurs.
Working papers do not reflect the position of INSEE but only their author's views.*

Emploi agricole : recensement et comparaison des sources

Résumé :

Pour étudier l'emploi agricole français (salarié ou non salarié), différentes sources peuvent être utilisées : fichiers de la mutualité sociale agricole, sources Insee (recensement de population, enquête emploi), sources du services statistique du ministère de l'Agriculture et de la pêche, ...

Ces sources n'ont toutefois pas les mêmes objectifs et ne couvrent pas les mêmes champs. Par exemple, au sens de la statistique agricole, les actifs agricoles sont les personnes qui travaillent sur une exploitation agricole, tandis que dans les sources Insee on s'intéresse à la notion d'activité principale. Les fichiers de la MSA recensent l'ensemble des cotisants, et le champ est donc plus vaste en terme d'activité (il comprend par exemple les sylviculteurs, les patrons pêcheurs etc). Les estimations d'emploi obtenues diffèrent donc selon la source utilisée.

Ce document récapitule les spécificités de chaque source. Dans la mesure du possible il confronte les chiffres obtenus par les différentes sources. Enfin, à titre d'exemple, une comparaison plus précise du nombre de chefs et coexploitants non salariés est présentée, à partir du fichier MSA non salariés 2008 et de l'enquête sur la structure des exploitations 2007.

Mots-clés : agriculture, emploi, source, champ, salariés, non salariés

Agricultural employment : inventory and comparison of French data sources

Abstract :

Various data sources can be used to study the French agricultural employment, such as databases provided by the Agricultural Social Mutuality (MSA) and by the National Institute of statistics and Economic Studies (Insee). But each data source has her own approach and field. For instance, in the Farm Structure Survey, the agricultural working population is defined as all the people working in a farm. However, Insee data sources such as the population census don't select according to the same criteria : only the main activity is taken into account. As for the files of the Agricultural Social Mutuality, they register all the contributors, even those who don't work strictly in the agricultural sector (such as foresters, fishermen, ...). The estimated number of farmers therefore depends on the source.

The aim of this document is to present all the data sources on agricultural employment, their specificities and their fields. When possible, we also compared the figures given by each source. Finally, as an example, a more precise comparison between two sources was carried out: we compared the number of farmers resulting from the Farm Structure Survey to the one provided by the MSA file of self-employed persons.

Key words : agriculture, employment, data source, field, employees, self-employed persons

Table des matières

Introduction	6
1. Les champs couverts par les différentes sources et les estimations obtenues	7
1.1 Enquêtes sur la structure des exploitations agricoles, Recensements agricoles	7
1.2 Les fichiers de la Mutualité Sociale Agricole	11
1.3 Le Recensement de la Population, l'enquête Emploi, les estimations d'emploi	13
1.4 Les DADS, ESTEL, CLAP	17
2. Comparaisons des chiffres issus des différentes sources	18
2.1 Première optique : les chiffres concernant le nombre de personnes ayant déclaré avoir pour profession principale « agriculteur »	19
2.2 Deuxième optique : les chiffres concernant les actifs occupés travaillant dans le secteur agriculture, sylviculture, pêche	20
3. Exemple de rapprochement de sources : les chefs d'exploitation et coexploitants non salariés dans les fichiers MSA non salariés 2008 et enquête structure 2007	21
Introduction	21
3.1 Définition des champs des deux fichiers	21
3.2 Les variables d'activité dans le fichier MSA non salariés : NAF, catégorie de risque	22
3.3 Description du champ des affiliés dans le fichier MSA non salariés 2008 et critères de sélection pour retrouver le champ des exploitants agricoles (au sens de la statistique agricole)	24
3.4 Comparaisons avec les données issues de l'enquête Structure 2007 sur des agrégats : nombre d'exploitants non salariés selon la région, l'orientation, le statut de l'exploitation	32
ANNEXES	34
Annexe 1 : Liste des produits exclus du champ du recensement agricole	35
Annexe 2 : Tableau de main d'œuvre issu du questionnaire de l'enquête structure 2007	36
Annexe 3 : Définitions	38
Annexe 4 : Données issues des recensements de population	42
Annexe 5 : Conditions d'affiliation au régime de protection sociale des non salariés agricoles	44
Annexe 6 : Exemples d'équivalences SMI	45
Annexe 7 : Cotisations selon la catégorie de risque	48
Annexe 8 : Correspondances codes Otex, NAF et catégories de risque ; Comparaison au niveau individuel de ces variables	49
Annexe 9: Caractéristiques des individus où le SIRET est manquant, dans l'enquête structure et le fichier MSA non salariés	54
Annexe 9 bis : Caractéristiques des observations de l'enquête structure dont le SIREN était renseigné mais qui n'ont pas été appariées avec le fichier MSA non salariés :	57
Annexe 10 : Fichier MSA non salariés, Cas 6 et 8	58

Introduction

Pour étudier l'emploi agricole, différentes sources peuvent être utilisées:

- *Les sources du SSP* (service statistique du ministère de l'Agriculture et de la pêche) :

Enquêtes sur la structure des exploitations agricoles, recensements agricoles

- *Les sources administratives* :

DADS (déclarations annuelles de données sociales), données de la MSA (mutualité sociale agricole)

- *Les sources INSEE* :

Recensement de la population (RP), enquête Emploi

- *Opérations/projets/traitements INSEE* :

Estimations d'emploi, ESTEL, CLAP

De part leur nature, ces sources sont très différentes, et elles ne couvrent pas exactement les mêmes champs. Ainsi, au sens de la statistique agricole, les actifs agricoles sont les personnes qui travaillent sur une exploitation agricole (que ce soit leur activité principale ou non). Dans les sources INSEE (RP, Enquête Emploi), on ne s'intéresse qu'aux personnes ayant déclaré une activité principale est agricole. Dans les DADS, c'est l'approche entreprise/établissement qui est retenue : on compte les personnes dont le code APET de l'employeur est agricole...On obtient donc des résultats différents selon la source utilisée. L'objectif de cette note est de faire un récapitulatif des spécificités de chaque source : quel est exactement le champ couvert ? Quels chiffres obtient-on sur ce champ ? Dans un deuxième temps, nous essayerons dans la mesure du possible de comparer les chiffres obtenus à partir des différentes sources, pour tester leur cohérence. Enfin, à titre d'exemple, nous présenterons une comparaison plus précise du nombre de chefs et coexploitants non salariés à partir des sources MSA non salariés 2007 et enquête sur la structure des exploitations 2007.

1. Les champs couverts par les différentes sources et les estimations obtenues

Cette première partie vise à présenter les sources et à donner les estimations obtenues à partir de chacune d'elles ; les comparaisons des chiffres seront l'objet de la deuxième partie.

1.1 Enquêtes sur la structure des exploitations agricoles, recensements agricoles

Au sens de la statistique agricole (Service de la statistique et de la prospective, SSP), la notion d'actifs agricoles comprend toutes les personnes qui travaillent, à temps plein ou partiel, sur une exploitation agricole. On peut décomposer les actifs de la manière suivante :

- La "population permanente" comprend les chefs d'exploitation et les coexploitants des exploitations en société, les aides familiaux (membres de la famille des chefs d'exploitation) et les salariés permanents (non membres de la famille des chefs d'exploitation, qui effectuent un travail régulier tout au long de l'année, quelle que soit sa durée ; les salariés des ETA et CUMA n'en font pas partie).
- La population non permanente comprend les salariés saisonniers ou occasionnels.

La définition statistique de l'exploitation agricole est la suivante : c'est une unité économique et de production qui répond simultanément aux trois conditions suivantes :

- elle produit des produits agricoles (cf en annexe 1 les produits exclus).
- elle est soumise à une gestion courante indépendante.
- elle atteint ou dépasse une certaine dimension. Trois seuils de taille ont été définis :
 - avoir une superficie agricole utilisée (SAU) supérieure ou égale à 1 hectare,
 - sinon, posséder une superficie en cultures spécialisées supérieure ou égale à 0,2 hectare,
 - sinon, présenter une activité suffisante de production agricole estimée en nombre d'animaux, en surface de production ou en volume de production (par exemple plus de 5 chèvres ou 15 ares de fraises).

Dans les sources du SSP, le champ est celui de l'agriculture stricto-sensu, c'est à dire hors pêche, aquaculture, chasse, sylviculture, marais salants, exploitations de bois, services à l'agriculture, etc. Les DOM ne sont inclus qu'à partir de 2005, avant cette date ils étaient interrogés via une enquête structure plus spécifique. On ne s'intéressera donc qu'aux données concernant la France métropolitaine.

Voici les résultats obtenus à partir des recensements agricoles et enquêtes structure depuis 1970, en milliers de personnes (France métropolitaine, ensemble des exploitations). Cf tableaux de main d'œuvre issus du questionnaire de l'enquête structure 2007 en annexe 2.

Milliers de personnes	1970	1979 (r)	1988 (r)	1993	1995	1997	2000 (r)	2005	2007
Chefs d'exploitation et coexploitants	1 588	1 270	1 089	883	820	767	764	657	620
Conjoints actifs sur l'exploitation (non coexploitants)	1 052	730	507	378	342	308	248	193	166
Autres actifs familiaux	872	454	281	211	208	187	145	103	89
Total actifs familiaux (y compris salariés familiaux)	3 512	2 454	1 877	1 472	1 370	1 262	1 157	953	876
Salariés permanents <u>non</u> familiaux	335	233	161	139	141	144	156	147	144
Total actifs permanents	3 847	2 687	2 038	1 611	1 511	1 406	1 313	1 100	1 020

(r) = Recensement agricole ; sinon : enquête structure

NB : salariés permanents familiaux et non familiaux en 2007 = 173307 personnes

Sources d'incertitudes (dues au caractère d'enquête) :

- l'agriculteur doit donner les informations de mémoire
- les enquêteurs peuvent mal interpréter les réponses
- les enquêtes structure sont réalisées sur un échantillon au 1/10 environ ; plus on s'éloigne du RA, plus la précision diminue

1.2 Les fichiers de la mutualité sociale agricole

La notion d'activité agricole au sens de la protection sociale est différente (plus large) de la notion d'activité agricole au sens de la statistique agricole. Le champ décrit par les fichiers de la MSA n'est donc pas le même que celui décrit par les recensements agricoles et enquêtes sur la structure des exploitations : il comprend la pêche, l'aquaculture, les exploitations forestières, les entreprises de services (ETA, Cuma), les paysagistes etc.

La MSA fournit à l'INSEE des données sur les non salariés agricoles, mais aussi sur les salariés. Pour les non salariés, les conditions d'affiliation dépendent de l'activité mais aussi de la taille de l'exploitation. Pour apprécier la taille de l'exploitation, le concept utilisé est le ratio SMI (cf annexe 5). Les petits exploitants ne sont pas affiliés en tant que chefs d'exploitation mais en tant que cotisants solidaires (annexe 5). Ils font pourtant parfois partie du champ couvert par le recensement agricole (mais probablement très rarement du champ du RP, de l'enquête emploi ou des comptes nationaux car les cotisants solidaires sont souvent retraités ou pluriactifs).

Champ : métropole uniquement

Sources d'incertitude possibles des données :

- non déclarations, sous déclarations, déclarations faussées pour réduire les coûts
- erreurs de classement entre agriculture et activités connexes

<i>Actifs agricoles au 31/12</i>	<i>2001</i>	<i>2002</i>	<i>2003</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>	<i>2006</i>
<u>Non salariés (hors cotisants solidaires)</u>						
chefs d'exploitations	573115	564355	561394	547114	534891	523119
conjoint	94502	88966	82478	75595	67642	60882
aides familiaux	11856	10904	10464	9456	8676	7798
total non salariés	679473	664225	654336	632165	611209	591799
<u>Salariés*</u> :						
exploitation	201909	274522	273481	273655	265723	261471
organismes de services	183574	200319	202087	202237	202066	203598
coopération	116363	121586	119957	118990	119125	115693
autres salariés, dont :	185829	126974	127023	127762	128478	131001
ETA	32269	66483	68257	71486	73738	
travaux forestiers	87133	29950	28676	27720	27048	
artisanat rural	48458	7445	7042	6557	5954	
activités diverses	17969	23096	23048	21999	21738	
total salariés	687675	723401	722548	722644	715392	711763
total actifs agricoles	1367148	1387626	1376884	1354809	1326601	1303562

* nombre d'emplois en cours en fin d'année

nombre de cotisants solidaires (au 31/12) :

<i>2004</i>	<i>2005</i>	<i>2006</i>
139 858	133 278	129 246

Définitions utilisées pour ce tableau :

- Le **chef d'exploitation** ou d'entreprise agricole adhère au régime agricole dès lors que son activité est considérée comme agricole sur une exploitation d'une dimension au moins égale à une demi-SMI.
- Le **conjoint** est le conjoint qui participe à la mise en valeur de l'exploitation, quel que soit le statut ; conjoint collaborateur ou conjoint participant aux travaux.
- L'**aide familial** est un membre de la famille en dehors du conjoint qui participe à la mise en valeur de

l'exploitation, ascendant et à partir de 16 ans, descendant, frère, soeur ou allié au même degré du chef d'exploitation ou de son conjoint.

Conjoints et aides familiaux sont liés à la présence d'un chef d'exploitation, et ne peuvent être définis à part entière.

- Le **secteur exploitation** contient les sous-secteurs suivants, définis non par la NAF mais par la catégorie de risque (qui sert au calcul des cotisations à l'assurance accidents du travail) : les cultures spécialisées, les champignonnières, l'élevage spécialisé de gros animaux, l'élevage spécialisé de petits animaux, l'entraînement, le dressage, les haras, la conchyliculture, les marais salants, les cultures et l'élevage non spécialisés et la viticulture.
- Le secteur **organismes de services** comprend la mutualité agricole, le crédit agricole, les autres organismes professionnels agricoles et le personnel statutaire des sociétés d'intérêt collectif agricole en électricité (SICAE).
- Le secteur de la **coopération** regroupe le stockage et le conditionnement de produits agricoles, de fleurs de fruits et de légumes, l'approvisionnement, la collecte, le traitement et la distribution de produits laitiers, le traitement de la viande, la conserverie de produits autres que la viande, la vinification, l'insemination artificielle, la sucrerie, la distillation, la meunerie, la panification, les coopératives diverses, les unions et les fédérations de coopératives.
- Le secteur des **entreprises de travaux agricoles** comprend les entreprises qui effectuent des travaux agricoles s'insérant directement dans le cycle de la production végétale tels que labourage, défrichage, semailles, battage, etc. Il inclut également les entreprises d'entretien et de restauration des parcs et de jardins et les entreprises paysagistes.
- Le secteur des **travaux forestiers** concerne la sylviculture, le gemmage, les exploitations de bois et les scieries fixes.
- L'**artisanat rural** comprend les petits artisans n'employant pas plus de deux ouvriers de façon permanente et dont l'activité concourt à la satisfaction des besoins professionnels des agriculteurs, notamment les forgerons, réparateurs de machines-outils, réparateurs d'instruments ou bâtiments agricoles et leur entretien, bourreliers, sabotiers, tonneliers, charrons, hongreurs, distillateurs ambulants.
- Sont inclus dans le secteur des **activités diverses** : les gardes-chasse, les gardes-pêche, les jardiniers, les gardes forestiers, les organismes de remplacement et de travail temporaire, les membres bénévoles, les enseignants des établissements d'enseignement agricole.

1.3 L'enquête Emploi, le Recensement de la population, les estimations d'emploi

Définitions préalables :

- La **population active** regroupe la population active occupée (appelée aussi "population active ayant un emploi") et les chômeurs.
- La **population active occupée** regroupe l'ensemble des personnes qui ont un emploi mais sa mesure diffère selon l'observation statistique qui en est faite. On peut actuellement distinguer trois approches principales : au sens du BIT (Bureau International du Travail) , au sens du recensement de la population, au sens de la Comptabilité nationale.

→ **Emploi au sens du recensement de la population :**

Les personnes employées au sens du recensement de la population sont celles ayant déclaré avoir un emploi dans le formulaire du recensement. Cet emploi est comptabilisé soit dans la commune de lieu de travail, soit dans la commune de résidence (notions d'emploi au lieu de travail et d'emploi au lieu de résidence).

Il comprend les personnes qui déclarent :

- exercer une profession (salariée ou non) même à temps partiel ;
- aider un membre de la famille dans son travail (même sans rémunération) ;
- être apprenti, stagiaire rémunéré;
- être militaire du contingent (tant que cette situation existait)

Dans le nouveau recensement on prend également en compte les personnes qui déclarent :

- être chômeur tout en exerçant une activité réduite ;
- être étudiant ou retraité mais occupant un emploi.

Nb : Extrait des précautions d'utilisation du nouveau recensement : «Les questions permettant de mesurer l'emploi, le chômage et l'activité ont été modifiées pour se rapprocher des concepts internationaux édictés par le Bureau international du travail (BIT). Le nouveau questionnaire permet de mieux prendre en compte, parmi les actifs ayant un emploi, les étudiants, les retraités et les chômeurs qui exercent une activité fût-elle occasionnelle ou de très courte durée. Le nouveau recensement permet donc d'appréhender les personnes qui sont dans des situations mixtes ou intermédiaires au regard de l'activité, de l'emploi ou du chômage. Pour autant, s'ils s'en rapprochent, les concepts au sens du recensement ne sont pas exactement ceux du BIT. Cela contribue à expliquer des écarts avec la mesure de l'emploi et surtout du chômage donnée, au niveau national, par l'enquête emploi.

Ce changement peut expliquer en partie les évolutions constatées dans ce domaine par rapport au recensement de 1999, notamment les évolutions des taux d'activité et des taux d'emploi. Cela a une incidence, plus ou moins marquée, sur la répartition des actifs ayant un emploi selon le temps de travail, le statut ou la catégorie socioprofessionnelle. L'effet est plus marqué pour les jeunes (hommes de 15 à 24 ans et femmes de 15 à 29 ans) et les séniors (hommes de plus de 60 ans et femmes de plus de 55 ans).

Dans ce domaine, il est conseillé de raisonner, comme pour les recensements précédents, en structure ou en positionnement relatif (par exemple, comparer sa région à la moyenne française), aussi bien à une date donnée qu'en évolution. »

→ **Emploi au sens du BIT: notion utilisée dans l'enquête emploi**

Il s'agit de toutes les personnes ayant effectué ne serait-ce qu'une heure rémunérée au cours de la semaine de référence sur laquelle porte l'enquête.

Elle comprend aussi les personnes pourvues d'un emploi mais qui en sont temporairement absentes pour un motif tel qu'une maladie (moins d'un an), des congés payés, un congé de maternité, un conflit du travail, une formation, une intempérie,... Les militaires du contingent, les apprentis et les stagiaires rémunérés effectuant un travail font partie de la population active occupée. La mesure de l'emploi au sens du BIT ne peut être faite que par des questions précises, telles celles de l'enquête Emploi, dont un des objectifs principaux est précisément cette mesure.

→ **Emploi au sens de la comptabilité nationale**

Ensemble des personnes travaillant à temps plein ou à temps partiel, salariés et travailleurs indépendants, exerçant une activité rentrant dans le domaine de la production (telle que définie dans le système de comptabilité nationale). C'est la notion d'emploi intérieur qui est utilisée, et non pas celle d'emploi résidant. L'emploi intérieur s'obtient en ajoutant les personnes résidant en France travaillant en France et les personnes résidant à l'étranger travaillant en France et dans les départements d'Outre-mer. Sont donc exclues les personnes résidant en France travaillant à l'étranger. L'emploi en personnes physiques est comptabilisé en moyenne annuelle et ventilé par branche d'activité en comptabilité nationale.

Dans les recensements et enquêtes emploi, on peut s'intéresser à deux concepts :

- La population active occupée qui déclare exercer une **profession principale** agricole (catégorie socioprofessionnelle déclarée, PCS, cf annexe 3). On peut alors distinguer deux PCS : les agriculteurs exploitants (non salariés) et les ouvriers agricoles (salariés). Les agriculteurs exploitants sont répartis en indépendants, employeurs et aides familiaux (variable statut).
- La population active occupée qui travaille dans le **secteur agricole** (agriculture + sylviculture + pêche) = personnes dont l'activité économique de l'établissement qu'elles dirigent ou qui les emploient est l'agriculture. Cf annexe 3 : définitions de secteur et d'activité, niveaux de la nomenclature économique de synthèse (NES) pour l'agriculture.

Qu'on s'intéresse à l'un ou à l'autre des deux concepts, le champ ne sera pas le même que celui des enquêtes structure et des recensements agricoles :

- Si on utilise le critère de profession principale dans le RP ou l'enquête emploi, les personnes pour qui l'agriculture constitue une activité secondaire (ou les retraités exploitant encore leurs terres) ne seront pas comptabilisés. Ils le sont pourtant dans les sources du SSP.

- Si on utilise le concept de secteur, on va comptabiliser toutes les personnes qui travaillent dans un établissement dont l'activité économique principale est agricole, y compris des personnes qui n'ont pas elles-mêmes une activité agricole (comptables, ...). Inversement, on ne compte pas les personnes ayant une activité agricole qui travaillent dans d'autres secteurs que l'agriculture.

Recensement de la population :

Voici quelques chiffres issus des données harmonisées des RP de 1968 à 1999 et des données du nouveau recensement. D'autres tableaux sont en annexe 4. Il s'agit donc ici de l'emploi au sens du recensement. Ces chiffres correspondent aux effectifs au moment du recensement.

<i>Données harmonisées</i>	<i>RP 1968</i>	<i>RP 1975</i>	<i>RP 1982</i>	<i>RP 1990</i>	<i>RP 1999</i>
Population active ayant un emploi, France métropolitaine					
Secteur agriculture, sylviculture, pêche - y compris les personnes résidant en France travaillant à l'étranger (équivalent à l'emploi au lieu de résidence ici)	3 131 320	2 108 680	1 761 196	1 269 598	949 017
- sans les frontaliers (équivalent à l'emploi au lieu de travail)	3 131 036	2 108 280	1 760 876	1 268 690	947 446

RP 2006, exploitation complémentaire : actifs occupés de 15 ans ou plus , dans le secteur agriculture, sylviculture, pêche en France métropolitaine :
au lieu de résidence : 883 669 ; au lieu de travail : 881 887

<i>Données harmonisées</i>	<i>RP1968</i>	<i>RP1975</i>	<i>RP1982</i>	<i>RP1990</i>	<i>RP1999</i>
Population active ayant un emploi, France métropolitaine					
Catégorie socioprof. = agriculteurs (hors ouvriers agricoles) emploi au lieu de résidence	2 482 536	1 666 700	1 466 476	1 005 197	627 204

RP 2006, exploitation complémentaire : : actifs occupés de 15 ans ou plus , France métropolitaine,
emploi au lieu de résidence : CSP agriculteurs exploitants : 546 222 ; CSP ouvriers agricoles : 222109
NB : au lieu de travail : CSP agriculteurs exploitants : 546 105 ; CSP ouvriers agricoles : 221 628 (cf annexe 4)

Enquête emploi :

C'est la seule source permettant d'estimer l'emploi et le chômage au sens des normes du Bureau International du Travail (BIT). Il y a une enquête pour la métropole et une enquête pour les DOM. Ici on s'intéresse aux enquêtes de métropole. L'enquête emploi était annuelle avant 2002 (elle avait généralement lieu en mars) puis elle a été remplacée par l'enquête emploi en continu (enquête trimestrielle, les résultats présentés ici sont donc en moyenne annuelle). L'année 2002 est une année de recouvrement entre l'ancien et le nouveau dispositif d'enquête. Chaque individu interrogé représente 600 personnes environ. Environ 38000 ménages répondent chaque trimestre à l'enquête emploi en continu (sur 54 000 ménages interrogés) soit autour de 72 000 personnes de 15 ans ou plus. La notion d'emploi utilisée est l'emploi au lieu de résidence.

		Enquête emploi annuelle						Enquête emploi en continu						
Actifs occupés, 15 ans ou + milliers de personnes		1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2002	2003	2004	2005	2006	2007
PCS	agriculteurs exploitants	769	728	682	667	630	613	637	796	748	670	654	635	539
	ouvriers agricoles	228	230	229	225	255	246	236	262	260	281	232	213	240
activité	agriculture, sylviculture, pêche	1074	1032	994	966	969	964	984	1104	1062	991	950	929	875

Les estimations d'emploi

Les estimations d'emploi sont réalisées par secteur (cf annexe 3 pour les définitions). Il s'agit d'estimer l'emploi intérieur au 31 décembre. Jusqu'en 2008 (sur la validité 2006), les estimations annuelles d'emploi au 31 décembre de chaque année reposent sur le Recensement de population de 1999 ou plus exactement sur la rétopolation au 31/12/1998 des niveaux d'emploi salarié et non salarié déclarés au RP. Puis, chaque année, des indices d'évolution de l'emploi calculés à partir d'une synthèse des sources existantes sur les différents champs couverts (UNEDIC, données complémentaires telles que : MSA, SNCF, RATP, La Poste, Fichiers de paie des agents de l'Etat,...) sont appliqués aux niveaux d'emploi retenus l'année précédente.

A cause de la mise en place du recensement rénové de la population, une nouvelle méthode d'estimation d'emploi (ESTEL) a été mise au point, de manière à fournir des estimations d'emploi sur les validités 2007 et suivantes. Ce point sera abordé dans le paragraphe suivant.

NB : Le concept de non salarié diffère ici de celui du recensement :

Dans les estimations d'emploi, les non-salariés sont les personnes qui travaillent mais sont rémunérées sous une autre forme qu'un salaire. Ils comprennent les indépendants (employeurs ou non), les chefs d'entreprises relevant du régime social des travailleurs non salariés et les aides familiaux. Ces derniers sont des personnes qui aident, sans être salariées, un membre de leur famille qui est lui-même à son compte (exploitant agricole, artisan, commerçant, industriel, profession libérale). Dans le recensement de la population, le statut salarié ou non-salarié est « spontané », c'est-à-dire qu'il est directement déclaré par la personne recensée. Les estimations d'emploi se fondent sur ces déclarations et considèrent comme non-salariée toute personne se déclarant indépendante, chef d'entreprise ne relevant pas du régime des salariés ou aide familiale non salariée. Les chefs d'entreprises salariés (gérant minoritaire d'une SARL, par exemple) sont en revanche comptés comme des salariés. Cette définition des non-salariés est différente de celle du recensement de la population et de l'enquête Emploi : les chefs d'entreprises salariés y sont comptés comme non-salariés. L'écart induit est de l'ordre de 500 000 personnes (dans l'ensemble des secteurs). En 2004, on comptait ainsi environ 2,7 millions de non-salariés dans l'enquête Emploi (y compris chefs d'entreprises salariés), contre environ 2,2 millions dans les estimations annuelles d'emploi.

Les estimations d'emploi sont réalisées par la cellule synthèse et conjoncture de l'emploi, au département de l'emploi et des revenus d'activités. Ces estimations sont ensuite fournies au département des comptes nationaux, où elles sont transformées pour obtenir finalement l'emploi intérieur, mesuré en moyenne annuelle et ventilé par branche (et secteur institutionnel).

Voici les chiffres publiés concernant l'agriculture :

Emploi salarié et non salarié au 31 décembre - France Métropolitaine

en milliers

Secteur d'activité	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007 ⁽¹⁾
Emploi salarié																			
EA - AGRICULTURE SYLVICULTURE PECHE	276,0	278,9	290,7	296,0	299,9	307,7	323,2	335,2	354,5	370,8	362,2	354,3	340,7	339,6	344,6	346,7	341,1	339,4	327,1
Emploi non salarié																			
AGRICULTURE	1 013,6	947,4	886,7	830,6	766,3	720,0	676,0	640,6	612,8	585,1	568,6	558,3	554,4	538,5	522,5	518,4	502,6	486,1	468,5
Salariés + non salariés	1 289,6	1 226,3	1 177,4	1 126,6	1 066,2	1 027,7	999,2	975,8	967,3	955,9	930,8	912,6	895,1	878,1	867,1	865,1	843,7	825,5	795,6

Source : Insee, Estimations d'emploi.

Champ : France métropolitaine.

Emploi au 31 décembre de l'année n en données brutes.

(1) estimations provisoires pour 2007.

Emploi intérieur salarié par branche en milliers de personnes, niveau G

	Branche	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
FA0	AGRICULTURE SYLVICULTURE PECHE	390,6	383,4	379,6	370,3	369,0	373,6	373,8	368,1	360,7
GA01	AGRICULTURE CHASSE SERVICES ANNEXES	343,0	336,7	332,4	326,5	328,8	334,8	335,2	329,4	323,5
GA02	PRODUITS SYLVICOLES	32,0	30,5	30,8	27,9	24,7	23,6	23,5	23,8	23,0
GA03	PRODUITS DE LA PECHE ET DE L AQUACULTURE	15,6	16,2	16,4	15,9	15,4	15,2	15,0	14,9	14,3
Emploi intérieur total par branche en milliers de personnes, niveau G										
	Branche	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
FA0	AGRICULTURE SYLVICULTURE PECHE	981,5	960,8	949,6	930,5	912,9	907,3	897,7	876,1	852,4
GA01	AGRICULTURE CHASSE SERVICES ANNEXES	911,6	892,2	880,9	865,5	852,1	848,2	839,3	818,1	796,3
GA02	PRODUITS SYLVICOLES	42,1	40,4	40,6	37,6	34,1	32,7	32,5	32,5	31,4
GA03	PRODUITS DE LA PECHE ET DE L AQUACULTURE	27,8	28,1	28,1	27,5	26,7	26,3	26,0	25,5	24,7

Source : Comptes nationaux - Base 2000, Insee

 France métropolitaine+DOM en **moyenne annuelle**

1.4 Les DADS, ESTEL, CLAP

Les Déclarations Annuelles de Données Sociales

La Déclaration annuelle de données sociales est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés. Dans ce document, les employeurs sont tenus de communiquer annuellement pour chaque établissement les effectifs employés et les traitements versés, ainsi qu'une liste nominative de leurs salariés indiquant pour chacun le montant des rémunérations perçues. Depuis 2002, le champ des DADS comprend les salariés de l'agriculture (sens large, y compris exploitations forestières, aquaculture etc), mais ces données sont souvent mal/peu remplies.

Du fait de cette approche « établissement » des DADS, les personnes travaillant dans plusieurs établissements sont déclarées par chacun de leurs employeurs. Les DADS sont communiquées à l'INSEE pour élaborer des statistiques sur le volume global de l'emploi et des salaires.

Dans les DADS, un poste de travail se définit comme le croisement d'un salarié (identifié par son NIR ensuite crypté) dans un établissement (identifié par son SIRET). Les DADS distinguent les postes annexes des postes non annexes. Un poste est considéré comme non annexe si le volume de travail et le niveau de rémunération associés sont « suffisants »¹. Les DADS tiennent compte de l'ensemble des postes de travail, y compris ceux de courte durée (en utilisant la notion de poste annexe).

De plus, à partir de la validité 2008, les DADS intégreront les données de SIASP (système d'information sur les agents des services publics) sur les agents des trois fonctions publiques. Elles intégreront également les salariés des particuliers employeurs. Ces DADS élargies constituent ce qu'on appelle les DADS « grand format », qui constituent chaque année un socle exhaustif d'emploi et de revenu pour les actifs occupés salariés.

Le nouveau dispositif d'ESTimations d'Emploi Localisées (ESTEL)

Pourquoi créer ce nouveau dispositif ?

Comme nous l'avons vu, jusqu'en 2008 (sur la validité 2006), les estimations annuelles d'emploi au 31 décembre de chaque année reposent sur le Recensement de population de 1999. Puis, chaque année, des indices d'évolution de l'emploi sont calculés à partir de différentes sources existantes et sont appliqués aux niveaux d'emploi retenus l'année précédente.

Le recensement rénové de population ne donne qu'une information moyenne sur une période de 5 ans, aussi les enquêtes annuelles de recensement ne sont pas mises en avant pour fournir des séries longues annuelles d'emploi, aux niveaux national ou local. Par conséquent, une nouvelle méthode d'estimation d'emploi (ESTEL) a été mise au point, de manière à fournir des estimations d'emploi en 2009 sur la validité au 31/12/2007.

Qu'est-ce qu'ESTEL ?

ESTEL est un dispositif de synthèse de sources administratives s'appuyant notamment sur les DADS en ce qui concerne l'emploi salarié. Le concept d'emploi est un concept BIT répertorié : est considérée en emploi, toute personne qui occupe un poste de travail -ne serait-ce qu'une heure- dans la dernière semaine de décembre. Le cœur de la mécanique d'Estel repose sur une correction annuelle de la multi activité : les deux inputs principaux d'Estel sont les DADS grand format et le fichier des non salariés². A partir de ces fichiers Estel traite de la multi activité à l'intérieur des champs salariés et non salariés, ainsi que de la multi activité salarié / non salarié. Dans l'ancien système d'estimation la multi activité n'était traitée qu'au moment du calage sur le recensement, faisant craindre un risque de dérive important des estimations d'emploi. Ce traitement permet à Estel d'estimer des taux de multi activité par secteurs ainsi qu'une matrice de multi activité.

¹ Dans le cas général, si la rémunération est supérieure à 3 SMIC mensuels ou si la durée d'emploi dépasse 30 jours et 120 heures et que le rapport nombre d'heures/durée est supérieur à 1,5, on considère que l'on est en présence d'un poste non annexe. A contrario, si la rémunération nette est inférieure à 3 SMIC mensuels et si la durée est inférieure à 30 jours, on considère que le poste est annexe. Pour les valeurs intermédiaires et dans quelques cas particuliers, des calculs plus complexes permettent de déterminer si le poste est considéré comme annexe ou non.

² Ce fichier est constitué des non salariés cotisants à la MSA et de ceux cotisants aux Urssaf (fichiers Acoss).

En termes de produits de diffusion, Estel va plus loin que le système actuel d'estimations. L'emploi salarié issu d'Estel sera estimé au niveau de la zone d'emploi, croisé par le niveau 38 de la NAF 2008. A partir du niveau départemental, l'emploi issu d'Estel sera ventilé au niveau des divisions de la NAF (soit en « A88 »). Pour les non salariés le niveau géographique atteint sera aussi la zone d'emploi, mais le découpage sera fait en 5 grands secteurs agrégés : agriculture, industrie, construction, commerce et services.

A cela s'ajoute des nouveautés par rapport au système actuel d'estimations. L'emploi sera, pour chaque croisement géographique et sectoriel, ventilé par sexe et âge quinquennal. La qualité de ces données reste cependant à expertiser et ne constitue pas, pour l'heure, une priorité pour Estel. Mais des progrès en termes de suivi de l'emploi et de la population active sont à espérer avec la disponibilité de l'emploi par sexe et âge quinquennal. De plus, l'emploi issu d'Estel sera localisé au lieu de travail et au lieu de résidence, et sera associé d'une matrice de passage de l'emploi entre les deux localisations. Dans le système actuel, cette matrice n'était disponible qu'à l'occasion d'un nouveau recensement exhaustif.

Les premiers résultats d'ESTEL au 31/12/2007

Depuis septembre 2009, ESTEL (ESTimation d'Emplois Localisées) a remplacé le recensement (RP) comme référence sur le nombre d'emplois. Précédemment les séries d'emploi de l'Insee étaient calées sur le RP, elles sont désormais calées sur Estel. La méthode de calage a consisté à garder les taux d'évolution calculés avec l'ancienne méthode, en partant cette fois du niveau calculé par Estel au 31/12/2007. Le passage à Estel entraîne donc un changement notable des niveaux d'emploi par secteur d'activité, lié à la différence de méthode, de sources et de concepts mobilisés par rapport aux anciennes estimations d'emploi.

Estel a été partiellement publié à l'occasion de la sortie de l'Information rapide du 10 septembre 2009 sur l'emploi trimestriel salarié (champ dit « concurrentiel »). L'emploi marchand trimestriel a été calé sur Estel modulo quelques ajustements. En effet quelques imperfections restent encore dans les sources utilisées par Estel dans les secteurs de l'agriculture (en fait sur l'ensemble du champ de la MSA, donc essentiellement sur l'agriculture) et l'intérim.

L'arrivée d'ESTEL coïncide avec la première diffusion dans la nouvelle nomenclature d'activité des séries annuelles d'emploi (passage à la NAF 2008). Estel remplacera définitivement le système actuel d'estimations d'emploi annuel. Cependant, les données d'ESTEL doivent ensuite être expertisées en régions. L'expertise s'appuiera sur une mise en cohérence avec CLAP, en fin d'année 2009. Après cette expertise, les données seront validées par la mission ESTEL et des fichiers de correction seront apportés dans l'applicatif. Ce calendrier de transition conduira en mars 2010 à la mise à disposition des estimations d'emploi issues d'ESTEL pour le 31/12/2007 pour l'ensemble des niveaux géographiques et sectoriels dont la diffusion est prévue.

Le secteur agricole

En septembre 2009, l'emploi salarié du secteur agricole issu de l'applicatif d'ESTEL est sous-estimé du fait des **trous de collecte** de certains établissements de la MSA dans les DADS. Une confrontation entre les effectifs de la MSA dans les DADS et dans EPURE a été menée par la division Exploitation des Fichiers Administratifs, permettant de repérer une partie des établissements manquants. Un travail est en cours pour repérer les **établissements de la MSA sans SIRET** (identifiables par d'autres caractéristiques) dont les effectifs sont déjà dans les DADS et donc chiffrer les effectifs manquants dans les DADS pour ces mêmes établissements. Cela concerne en particulier des unités du Crédit agricole. En attendant la fin de cette expertise, **on garde pour le moment le niveau salarié des estimations précédentes pour la fin d'année 2007** pour la France métropolitaine (soit 327 120 emplois en ancienne NAF, 269 716 en nouvelle NAF). Ce chiffre sera sans doute légèrement revu à la baisse (a priori il devrait être d'environ 300 000 emplois salariés en ancienne NAF ; sa publication aura lieu en mars 2010).

Concernant l'emploi non salarié agricole, déduction faite du nombre de multiactifs ayant le statut de salarié à titre principal (leur activité s'exerçant en général hors du secteur agricole), celui-ci s'élève à 474 200 dans l'ancienne NAF pour la France métropolitaine, soit un peu plus que le niveau estimé par la méthode précédente (468 500). Dans le cas des multiactifs à la fois non salariés et salariés, c'est le régime d'assurance maladie du cotisant à la MSA qui détermine son statut principal. Pour ceux dont le poste salarié est terminé avant la fin décembre, le statut non salarié l'emporte, indépendamment du

régime d'assurance maladie puisqu'ils n'ont pas été retenus dans les DADS comme salariés en fin d'année. Les écarts entre anciennes estimations et ESTEL sont donc étroitement liés aux changements conceptuels. Signalons encore qu'ESTEL ne prend pas en compte les aides familiaux inclus dans les non salariés dans les estimations précédentes...Les sources administratives fondées sur des asujettissements à cotisations n'ont pas été retenues pour cette catégorie d'actifs en forte réduction. Par ailleurs, la définition de ceux-ci ne correspond pas dans les enquêtes annuelles de recensement à celle du RP de 1999¹.

<i>Emploi du secteur agriculture, sylviculture pêche au 31/12/2007</i>	Anciennes estimations d'emploi	Estimations issues d'ESTEL
NAF rév1		
Emploi salarié	327100	environ 300 000
Emploi non salarié	468500	474200*
NAF rév2		
Emploi salarié	269700	168700
Emploi non salarié	?	493700*

* ESTEL ne prend pas en compte les aides familiaux

CLAP : Connaissance Locale de l'Appareil Productif

CLAP donne une estimation de l'emploi salarié au 31/12 (uniquement les postes non annexes), en France métropolitaine et DOM. Les non salariés comme les artisans et les professions libérales ne sont pas comptabilisés. Les salariés agricoles entrent dans le champ de CLAP depuis l'inclusion du fichier MSA 2007 parmi les sources CLAP. Toutefois, les données sur le secteur agricole ne sont pas encore parfaites (du fait de SIRET mal renseignés dans les déclarations MSA) et seront améliorées l'année prochaine. Données CLAP : au 31/12/2007, il y aurait 282 535 postes dans le secteur agricole (EA). Le dispositif CLAP a été conçu pour rassembler à un niveau géographique fin et sur un champ complet, en utilisant les données issues de plusieurs sources (notamment SIRENE, EPURE (Urssaf), et les DADS) des données sur la localisation des établissements employeurs, les effectifs employés, et les rémunérations versées par secteur d'activité. Du fait de l'approche «établissement», un salarié peut être compté deux fois (s'il travaille dans deux établissements). CLAP vise la fourniture annuelle d'une information de qualité homogène au niveau du croisement zone d'emploi -NES114.

¹La formulation des questions concernant les aides familiaux a changé par rapport aux recensements précédents. Il n'y a plus de référence explicite à "l'aide familial", mais une question générique sur les personnes aidant une autre personne sans être rémunéré. Cela contribue à amplifier la forte baisse de l'effectif de cette catégorie.

Tableau récapitulatif :

Source	Champ
Recensements agricoles, enquêtes structure	<ul style="list-style-type: none"> - agriculture stricto-sensu, - toutes les personnes travaillant sur l'exploitation (activité principale ou secondaire, quelque soit leur PCS par ailleurs) - au moment de l'enquête - exploitations >1ha ou équivalent - métropole
MSA (non salariés et contrats salariés)	<ul style="list-style-type: none"> - agriculture+sylviculture+pêche+...(cf code rural L722-1 pour les non salariés et L722-20 pour les salariés) - salariés et non salariés - pour les non salariés : si ratio SMI\geq1/2 → chef d'exploitation ; si ratio SMI compris entre 1/8 et 1/2 → cotisant solidaire ; sinon : hors champ - métropole
Recensement de la population	<ul style="list-style-type: none"> - agriculture+ sylviculture+pêche+... - actifs occupés (au sens du recensement) ayant 15 ans ou plus dt l'activité principale est agricole : distinction agriculteurs/ ouvriers agricoles ou : personnes travaillant dans le secteur agricole - au moment du recensement - données métropole
Enquête emploi	<ul style="list-style-type: none"> - agriculture+ sylviculture+pêche+... - actifs occupés (au sens du BIT) ayant 15 ans ou plus dt l'activité principale est agricole: distinction agriculteurs/ ouvriers agricoles ; ou : personnes travaillant dans le secteur agricole - echantillon au 1/600 ème tiré à partir du RP - au moment de l'enquête emploi annuelle si annee<2003 moyenne annuelle si annee\geq2003 (EE en continu) - métropole
Estimations d'emploi par secteur	<ul style="list-style-type: none"> - par secteur (agriculture+sylviculture+pêche+...) - au 31/12 - métropole - chiffres du RP auxquels on applique un taux d'évolution MSA ; du fait de la mise en place du nouveau recensement, un nouveau dispositif est mis en place à partir de 2009 : ESTEL
DADS	<ul style="list-style-type: none"> - agriculture+sylviculture+pêche+... - seulement les salariés ; pas très bien rempli pour l'agriculture - approche établissement (→secteur) : un salarié peut être compté deux fois s'il est pluriactif
ESTEL	<ul style="list-style-type: none"> - agriculture+sylviculture+pêche+... - utilise DADS + MSA pour l'agriculture ; secteur : c'est le code APET de l'employeur qui est utilisé pour les salariés - salariés et non salariés (hors aides familiaux) - comprend qq postes annexes - traitement de la pluriactivité (on pourra avoir postes principaux et postes non principaux) - effectifs au 31/12
CLAP	<ul style="list-style-type: none"> - agriculture+sylviculture+pêche+... - utilise notamment SIRENE, EPURE, DADS ; intègre les données de la MSA depuis 2007 → secteur agricole amélioré mais pas parfait (déclarations MSA avec SIREN mal renseignés d'où pb d'appariements...) - postes non annexes salariés uniquement ; effectifs au 31/12 - approche établissement (→secteur) : un salarié peut être compté deux fois s'il est pluriactif - métropole+DOM

2. Comparaisons des chiffres issus des différentes sources

Quand on s'intéresse à des estimations d'emploi agricole, il faut avant toute chose bien préciser :

- **L'indicateur utilisé** : s'il s'agit d'un nombre de personnes, d'ETP (équivalents temps-plein) ou d'UTA (unités de travail annuelles), d'un nombre de contrats (pour les salariés).
- **Le statut** : s'agit-il de salariés, de non salariés ou des effectifs totaux ? Pour les salariés : salariés permanents, saisonniers, ...Prend on en compte les salariés familiaux ? notion de salarié permanent/salarié saisonnier dans les recensements agricoles et enquêtes structure qu'on ne retrouve pas dans les autres sources
- **La date** : à un moment donné (au 31/12 par exemple) ? en moyenne annuelle ? nombre total de contrats conclus dans l'année?
- **Le champ** :
 - y a-t-il une restriction de champ (ex : exploitations d'une certaine taille, postes non annexes...)
 - s'agit-il des actifs du secteur agricole ? De la branche agricole ? Des personnes ayant une profession principale agricole ? Des personnes qui travaillent sur une exploitation agricole ?
 - Quelles activités sont concernées ? Par exemple : la pêche et la sylviculture sont-elles incluses ?
- **Le lieu** : France métropolitaine seulement ou y compris les DOM ?
- **La notion d'emploi utilisée**: au sens du RP, du BIT, de la comptabilité nationale ? emploi intérieur ? Résidant ou au lieu de travail ?
- s'il peut y avoir des doubles comptes (pluriactivité) ? Des ruptures dans les séries ? (ex : passage enquête emploi annuelle à enquête emploi en continu) Quelle est la précision des estimations ?

Les diverses sources sur l'emploi agricole ont des objectifs différents, des méthodes de recueil de l'information différentes, des concepts et des champs différents. De plus, les enjeux ne sont pas les mêmes pour l'exploitant suivant l'organisme à qui il déclare les données. On comprend donc qu'il est difficile de réconcilier tout à fait les chiffres obtenus. On peut tenter de comparer les différentes estimations en essayant de se placer sur des champs les plus proches possibles, mais on peut difficilement neutraliser complètement les divergences (voir partie suivante sur la comparaison des données MSA et enquête structure 2007 concernant le nombre de chefs d'exploitations non salariés).

L'important est de bien clarifier les champs et les données publiées pour éviter toute mauvaise interprétation.

Les tableaux ci-dessous présentent les résultats obtenus à partir des différentes sources.

2.1 Première optique : les chiffres concernant le nombre de personnes ayant déclaré avoir pour profession principale « agriculteur »

Quelques précisions sur les chiffres présentés dans le tableau ci-dessous :

Ces chiffres sont en milliers de personnes et concernent uniquement les non salariés.

Les chiffres du recensement de population et des enquêtes emploi concernent le nombre d'actifs occupés ayant déclaré pour profession principale la profession d'agriculteur (y compris les patrons pêcheurs, les exploitants forestiers et les entrepreneurs de travaux agricoles). La notion d'emploi n'est pas tout à fait la même dans les deux sources (emploi au sens du recensement / emploi au sens du BIT) mais reste proche.

Les chiffres issus des enquêtes structure et recensements agricoles concernent les personnes du tableau de main-d'œuvre familiale (cf annexe 2), actives sur l'exploitation, non salariées et ayant déclaré pour profession principale « non salarié agricole » (leur profession déclarée est donc soit exploitant agricole, soit aide familial). Il ne s'agit cette fois que des agriculteurs au sens strict (pas de pêcheurs, sylviculteurs etc).

Les chiffres de la MSA concernent les affiliés au régime de protection sociale des non salariés agricoles, hormis les cotisants solidaires (très petits exploitants) et comprennent donc aussi des pêcheurs et sylviculteurs. Il n'y a pas de notion d'activité principale dans ces chiffres de la MSA, mais on peut connaître le régime maladie non salariés agricoles. Les chiffres issus du recensement de population de 1999 et des enquêtes emplois annuelles de 1999 et 2000 sont les chiffres au moment de l'enquête, c'est-à-dire en mars de l'année n. Pour les enquêtes emploi en continu de 2005, 2006, 2007 il s'agit de moyennes annuelles. Les chiffres issus des enquêtes structure et recensements agricoles sont les chiffres en fin d'année (au moment du passage de l'enquêteur). Les données de la MSA publiées dans le tableau ci-dessous correspondent au nombre d'actifs au 31 décembre.

Il n'y a pas de possibilité de doubles comptes ici. Attention aux chiffres de l'enquête emploi : rupture à cause du passage à l'enquête emploi en continu en 2002.

Les chiffres diffèrent concernant les aides familiaux car ils sont souvent déclarés actifs dans l'enquête emploi mais inactifs dans le recensement de population.

<i>Non salariés, profession principale agriculteur, en milliers</i>	1999	2000	2005	2006	2007
<u>Exploitants</u>					
<i>RP, indépendants&employeurs</i>	521	-	-	525	-
<i>Enquête emploi, indépendants&employeurs</i>	524	509	550	545	474
<i>RA/Enquêtes structure, exploitants*</i>	-	595	535	-	498
<i>MSA, chefs d'exploitation</i>	-	-	535	523	-
<u>Aides familiaux</u>					
<i>RP</i>	106	-	-	21	-
<i>Enquête emploi</i>	143	121	103	90	65
<i>RA/Enquêtes structure</i>	-	53	35	-	28
<u>Ensemble</u>					
<i>RP</i>	627	-	-	546	-
<i>Enquête emploi</i>	667	630	654	635	539
<i>RA/Enquêtes structure</i>	-	647	570	-	526
<i>MSA, non salariés hors cotisants solidaires</i>	-	-	611	592	-

* Les notions d'« exploitant » et d'« aides familiaux » utilisées ici ne correspondent pas aux notions habituellement utilisées dans les enquêtes structure (telles que celles présentées en p4, notamment celle de chef d'exploitation) mais bien à la *profession principale déclarée*. Cf annexe 2.

Concernant les salariés, on va privilégier l'optique « secteur » plutôt que profession principale ouvrier agricole. En effet la notion d'ouvrier agricole est trop restrictive (il y a des cadres parmi les salariés agricoles), et peu de sources utilisent cette notion.

2.2 Deuxième optique : les chiffres concernant les actifs occupés travaillant dans le secteur agriculture, sylviculture, pêche

C'est l'optique privilégiée des sources CLAP, ESTEL, et des estimations d'emploi. On retrouve aussi cette optique dans le RP et l'enquête emploi. On peut comparer avec les chiffres des enquêtes structure et de la MSA, en étant bien conscient cependant de ne pas être sur le même champ.

Les chiffres suivants sont en milliers de personnes, ils concernent les actifs occupés du secteur agriculture, pêche, sylviculture (sauf structure et MSA). Pour le RP de 1999 et les enquêtes emploi annuelles, il s'agit d'estimations au moment de l'enquête (mars généralement) ; pour les enquêtes emploi en continu ce sont des moyennes annuelles. Les estimations d'emploi, CLAP, ESTEL donnent les effectifs au 31/12. Dans CLAP, il peut éventuellement y avoir des doubles comptes à cause de la pluriactivité. Les estimations d'emploi non salarié issues d'ESTEL ne prennent pas en compte les aides familiaux, contrairement aux estimations issues des autres sources.

Les chiffres issus des enquêtes structures et recensements agricoles dénombrent (en fin d'année) :

- pour les salariés : les salariés permanents, y compris les salariés familiaux
- pour les non salariés : les personnes du tableau de main-d'œuvre familiale (cf annexe 2), actives sur l'exploitation, non salariées et ayant déclaré pour profession principale « non salarié agricole » (soit exploitant, soit aide familial)

Ces chiffres ne concernent que l'agriculture, pas la pêche et la sylviculture.

Les chiffres de la MSA correspondent :

- pour les salariés : au nombre de salariés des exploitations, des eta, des travaux forestiers et des activités diverses en fin d'année.
- pour les non salariés : au nombre d'assujétis non salariés au 31 décembre, hors cotisants solidaires

En gris : chiffres provisoires

<i>SALARIES</i>	<i>1990</i>	<i>1999</i>	<i>2000</i>	<i>2001</i>	<i>2002</i>	<i>2003</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>	<i>2006</i>	<i>2007</i>
Recensement de population		306							335	
Enquête emploi annuelle		286	326	331	330					
Enquête emploi en continu					304	309	315	284	290	323
Estimations d'emploi	279	362	354	341	340	345	347	341	339	327
ESTEL										327
CLAP										283
RA/enquêtes structures			183					177		173
MSA					339	394	393	395	388	
<i>NON SALARIES</i>	<i>1990</i>	<i>1999</i>	<i>2000</i>	<i>2001</i>	<i>2002</i>	<i>2003</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>	<i>2006</i>	<i>2007</i>
Recensement de population		643							548	
Enquête emploi annuelle		681	643	633	654					
Enquête emploi en continu					800	753	674	666	639	552
Estimations d'emploi	947	569	558	554	539	523	518	503	486	469
ESTEL										474
RA/enquêtes structures			647					570		526
MSA				679	664	654	632	611	592	
<i>ENSEMBLE</i>	<i>1990</i>	<i>1999</i>	<i>2000</i>	<i>2001</i>	<i>2002</i>	<i>2003</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>	<i>2006</i>	<i>2007</i>
Recensement de population		949							884	
Enquête emploi annuelle		967	969	964	984					
Enquête emploi en continu					1104	1062	991	950	929	875
Estimations d'emploi	1226	931	913	895	878	867	865	844	826	796
ESTEL										785
RA/enquêtes structures			830					747		699
MSA					1003	1048	1025	1006	980	

3. Exemple de rapprochement de sources : les chefs d'exploitation et coexploitants non salariés dans les fichiers MSA non salariés 2008 et enquête structure 2007

Dans cette partie est présenté un exemple plus précis de rapprochement de deux sources. En effet, les comparaisons précédentes ont généralement été effectuées à partir de données publiées ou très légèrement retraitées. Si on souhaite aller plus loin dans les comparaisons et mieux cerner certains champs, il est parfois nécessaire de revenir aux données individuelles. On arrivera alors à mieux tester la cohérence des sources. Ici, nous souhaitons cerner le champ agricole (celui de l'enquête structure) dans le fichier MSA non salariés 2008 (qui recense les cotisants non salariés au 1^{er} janvier 2008). Ceci permet de comparer le nombre de chefs et coexploitants non salariés d'après les deux sources. L'enquête structure a eu lieu fin 2007 et le fichier MSA recense les cotisants non salariés au 1^{er} janvier 2008.

Introduction

Les fichiers non salariés de la MSA (mutualité sociale agricole) permettent d'obtenir des données annuelles et exhaustives sur l'emploi des non salariés agricoles. Mais la notion d'activité agricole au sens de la protection sociale est plus large que la notion d'activité agricole au sens de la statistique agricole. Les champs décrits par les fichiers de la MSA et ceux décrits par les enquêtes sur la structure des exploitations sont donc différents, le champ de la MSA comprenant notamment des activités telles que la pêche et la sylviculture. L'objectif de ce travail est de cerner le champ des exploitants agricoles non salariés (au sens de la statistique agricole) dans le fichier MSA non salariés. En effet, les recensements agricoles n'ayant lieu que tous les dix ans et les enquêtes structure n'étant pas exhaustives (et réalisées tous les deux à trois ans), il serait intéressant de pouvoir utiliser les fichiers de la MSA pour obtenir annuellement des données sur l'emploi non salarié agricole.

Dans un premier temps nous allons rappeler quels sont les champs couverts par la statistique agricole et par la MSA. Nous décrivons ensuite le champ des affiliés dans le fichier MSA non salariés et essayerons de trouver des critères de sélection pour cerner le champ des exploitants agricoles (au sens de la statistique agricole). Enfin nous comparerons les données obtenues avec les données issues de l'enquête structure 2007.

3.1 Définition des champs des deux fichiers

- Entrent dans le champ du fichier MSA les non salariés agricoles qui cotisent à l'une ou l'ensemble des quatre branches maladie, prestations familiales, vieillesse, ATEXA (assurance accidents du travail des exploitants agricoles). Les personnes ne cotisants qu'à la branche vieillesse ne sont pas compris dans le champ.

Pour être affilié, il faut :

-exercer une activité agricole au sens de la protection sociale (productions végétales et animales mais aussi exploitations forestières, entretien de parcs et jardins, dressage, entraînement, zoos, pêche, chasse, scieries ...).

-que l'exploitation soit d'une certaine importance (au moins 1/2 SMI - cf définition en annexe 5 - , ou au moins 1200h de travail)

Si l'exploitation n'est pas assez importante, le chef d'exploitation doit s'acquitter d'une cotisation de solidarité (sauf si le ratio SMI de l'exploitation est inférieur à 1/8).

- Comme nous l'avons vu page 4, pour entrer dans le champ de l'enquête structure, 3 conditions sont nécessaires :

- l'exploitation doit produire des produits agricoles (cf en annexe 1 les produits exclus : poissons, animaux de laboratoire etc)

- elle doit être soumise à une gestion courante indépendante

- elle doit être d'une certaine taille (1 ha de cultures ou équivalent selon le type de production).

Finalement le champ de la MSA est plus large au niveau des activités (il comprend des activités autres que la production agricole, dites « connexes ») mais le seuil de taille de 1/2 SMI est plus restrictif que celui de l'enquête structure. On devrait donc retrouver dans l'enquête structure des cotisants solidaires.

3.2 Les variables d'activité dans le fichier MSA non salariés : NAF, catégorie de risque

Dans le fichier MSA non salariés, deux variables concernent l'activité : la NAF (nomenclature d'activité française, en NAF rév 1 et en NAF rév2) et la catégorie de risque. La catégorie de risque sert à calculer la cotisation à l'ATEXA (assurance accidents du travail des exploitants agricoles). Cf annexe2

Catégories de risque

Modalités « agricoles » au sens de la statistique agricole	Modalités non « agricoles » au sens de la statistique agricole (mais agricoles au sens de la protection sociale)
<ul style="list-style-type: none"> • 0 = Non concerné (par ATEXA) ¹ • 1 = Maraîchage, floriculture • 2= Arboriculture fruitière • 3= Pépinière • 4= Cultures céréalières et industrielles, «grandes cultures » • 5= Viticulture • 7= Autres cultures spécialisées • 8= Elevage bovins – lait • 9= Elevage bovins – viande • 10= Elevage bovins mixte • 11= Elevage ovins, caprins • 12= Elevage porcins • 13= Elevage de chevaux ² • 14= Autres élevages de gros animaux ³ • 15= Elevage de volailles, lapins • 16= Autres élevages de petits animaux ³ • 19= Cultures et élevages non spécialisés, polyculture, poly-élevage 	<ul style="list-style-type: none"> • 6= Sylviculture • 17= Entraînement, dressage, haras, clubs hippiques • 18= Conchyliculture • 20= Marais salants • 21= Exploitation de bois • 22= Scieries fixes • 23= Entreprises de travaux agricoles • 24= Entreprises de jardins, paysagistes, de reboisement • 25= Mandataires des sociétés ou caisses locales d'assurances mutuelles agricoles

¹ Attention: 79 828 individus sur 642 021 ne sont **pas concernés par l'ATEXA** (assurance accidents du travail), ce qui pose problème pour les comparaisons par orientation (avec les Otex dans l'enquête structure par exemple). 91% ont une NAF agricole. 21% sont des non salariés agricoles d'Alsace Moselle (dans ce cas la catégorie de risque est à 99,9% non renseignée). Pour le reste il s'agit principalement de cotisants solidaires dirigeant une exploitation dont la superficie est inférieure ou égale à 1/5 de SMI. En effet dans ce cas la cotisation à l'ATEXA n'est pas obligatoire.

Non concernés par l'ATEXA, en %	Alsace Moselle	Autres départements	total
cotisants solidaires superficie<=1/5 SMI	2,2	66,8	69,0
cotisants solidaires superficie>1/5 SMI	2,9	5,0	7,9
cotisants non solidaires non connexes	13,7	2,5	16,2
cotisants non solidaires connexes	2,0	4,9	7,0
total	20,8	79,2	100,0

² L'élevage de chevaux est une activité agricole s'il y a une jument poulinière (mettant bas régulièrement) ou un étalon reproducteur (pratiquant régulièrement la monte). L'élevage en vue de production de viande chevaline est également une activité agricole au sens de la statistique agricole. Par contre, les activités de loisirs (équitation, dressage,...) ne font pas partie du champ (modalité 17).

* voir définitions des Otex en annexe 3

³ Ces modalités peuvent éventuellement comporter des élevages hors champ agricole au sens de la statistique agricole : poissons, animaux de laboratoire, etc. Ainsi 5% des observations pour lesquelles la catégorie de risque est 16 (autres élevages de petits animaux) ont NAF=0322Z (aquaculture en eau douce).

NAF

Dans le fichier, la NAF est une donnée issue des chambres d'agriculture. On s'intéressera ici à la NAF rév 2. En tout, sur 642 021 observations, 8278 ont une NAF non renseignée. Voici les modalités de la NAF rév 2 faisant partie du champ agricole au sens de la statistique agricole :

<i>NAF rév. 2, 2008 - Niveau 5 - Liste des sous-classes</i>	
<i>Code</i>	<i>Libellé</i>
01.11Z	Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses
01.12Z	Culture du riz
01.13Z	Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules
01.14Z	Culture de la canne à sucre
01.15Z	Culture du tabac
01.16Z	Culture de plantes à fibres
01.19Z	Autres cultures non permanentes
01.21Z	Culture de la vigne
01.22Z	Culture de fruits tropicaux et subtropicaux
01.23Z	Culture d'agrumes
01.24Z	Culture de fruits à pépins et à noyau
01.25Z	Culture d'autres fruits d'arbres ou d'arbustes et de fruits à coque
01.26Z	Culture de fruits oléagineux
01.27Z	Culture de plantes à boissons
01.28Z	Culture de plantes à épices, aromatiques, médicinales et pharmaceutiques
01.29Z	Autres cultures permanentes
01.30Z	Reproduction de plantes
01.41Z	Élevage de vaches laitières
01.42Z	Élevage d'autres bovins et de buffles
01.43Z	Élevage de chevaux et d'autres équidés
01.44Z	Élevage de chameaux et d'autres camélidés
01.45Z	Élevage d'ovins et de caprins
01.46Z	Élevage de porcins
01.47Z	Élevage de volailles
01.49Z	Élevage d'autres animaux
01.50Z	Culture et élevage associés

Remarques :

- La NAF 0143Z (élevage de chevaux et d'autres équidés) ne contient pas les haras (classés en 0162Z), les écuries de course et les écoles d'équitation (classées en 9319Z).
- La NAF 0149Z (élevage d'autres animaux) concerne les élevages d'autruches, d'émeus, de lapins, de cervidés, de bisons, de vers à soie, abeilles, escargots, lombrics, les élevages d'animaux de compagnie, etc. Elle ne comprend pas les exploitations piscicoles (classées en 0321Z ou 0322Z), le dressage d'animaux de compagnie, les productions de cuirs et peaux.
- La NAF 0150Z (Culture et élevage associés) concerne les combinaisons culture-élevage mais pas la polyculture et les polyélevages (qui sont répartis dans les autres NAF des classes 01.1, 01.2 et 01.4)

Globalement, on a moins de cas où la NAF est agricole mais pas la catégorie de risque que l'inverse. Cependant il y a des cas où la NAF n'est pas agricole car l'entreprise a une activité dominante non agricole (ex : vente, gîte rural, services aux cultures...) mais qui ont aussi une activité agricole (ex : ferme avec bovins qui fait gîte rural, pépinière qui vend ses produits...). Ces entreprises font partie du champ agricole.

Des comparaisons au niveau individuel des variables d'activités ont été réalisées (sur un appariement des fichiers MSA et Structure quand l'une des variables à comparer était l'Otex) et se trouvent en annexe. Globalement la correspondance est assez satisfaisante, bien que l'Otex soit une variable calculée et la NAF et la catégorie de risque soient des variables déclarées.

3.3 Description du champ des affiliés dans le fichier MSA non salariés 2008 et critères de sélection pour retrouver le champ des exploitants agricoles (au sens de la statistique agricole)

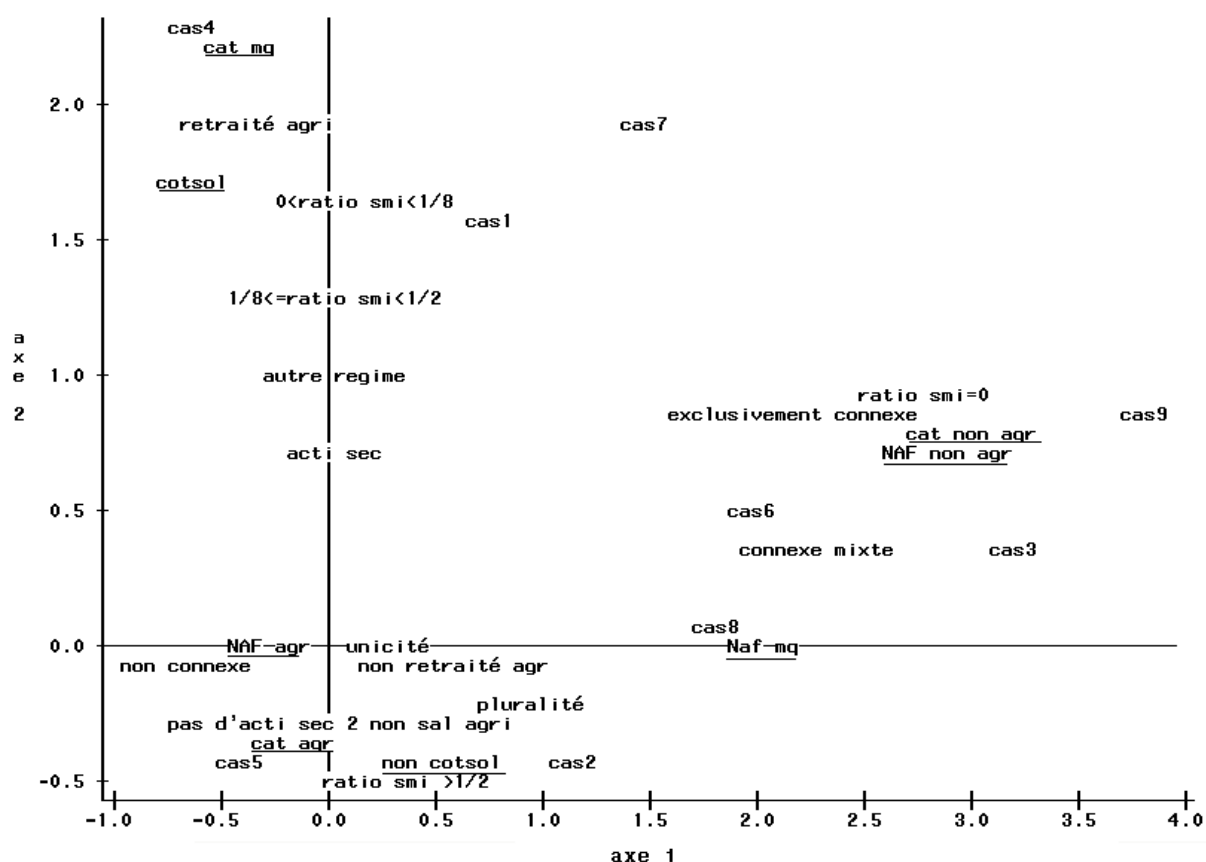
Création de la variable cas :

Naf	Catégorie de risque	cas
manquante	non concerné ATEXA	1
	agricole	2
	non agricole	3
agricole	non concerné ATEXA	4
	agricole	5
	non agricole	6
non agricole	non concerné ATEXA	7
	agricole	8
	non agricole	9

Pour cerner le champ agricole, on va utiliser notamment les deux variables NAF et catégorie de risque. En effet, on peut difficilement utiliser seulement l'une ou l'autre, puisque pour 8278 observations la NAF n'est pas renseignée et pour 79828 observations, la catégorie de risque vaut 0 (non concernée ATEXA).

On va également se servir de l'appariement des fichiers enquête structure et MSA non salariés : les observations appariées entrent en effet dans le champ agricole. Attention tout de même concernant l'appariement : les observations sans SIREN n'ont pas pu être appariées or il s'agit en majorité de cotisants solidaires (voir annexe : caractéristiques des observations sans SIREN). L'appariement est donc sous représenté en cotisants solidaires. De plus les données n'ont pas été pondérées.

Analyse des correspondances multiples (fichier MSA) :



Les variables actives sont soulignées, il s'agit de la NAF, la catégorie de risque (cat) et le fait d'être cotisant solidaire (cotso1) ou non solidaire.

Les variables supplémentaires sont : cas, connexe, ratio SMI, acti_sec (activité secondaire), régime maladie (non salarié agricole ou autre régime), ret_agr (retraité agricole), type d'exploitation (en deux classes : pluralité d'exploitation ou non)

Les deux premiers axes représentent 66% de l'information.

On constate que les affiliés exclusivement connexes et/ou ayant ratio SMI=0 ne semblent pas faire partie du champ agricole (NAF non agricole, catégorie de risque non agricole).

On distingue également les cotisants solidaires (à gauche) des autres exploitants agricoles (en bas à gauche). Les cotisants solidaires sont souvent caractérisés par une catégorie de risque manquante.

Les affiliés connexes

Un affilié connexe est un non salarié agricole dont l'importance de l'exploitation ou de l'entreprise ne peut être appréciée par référence à la SMI. Un exploitant connexe peut être exclusivement connexe ou mixte (chef d'exploitation et d'entreprise).

89.1% des non salariés du fichier MSA sont « non connexes » (96.5% ds l'appariement MSA - structure).

Dans le fichier MSA, 22 148 affiliés sont exclusivement connexes (soit 3.5% des observations du fichier) , et seuls 7.8% ont une NAF agricole². Ce sont dans les cas 3, 7 et 9 qu'ils sont les plus fréquents, or ce sont des cas dont on peut penser qu'ils ne rentrent pas dans le champ agricole. Les affiliés exclusivement connexes représentent à peine 0.2% des observations dans l'appariement MSA ns - enquête structure (soit 117 observations). Un affilié exclusivement connexe n'a pas une activité agricole : il ne produit pas de produits agricoles ; il a une activité liée à l'agriculture : exploitation forestière, travaux agricoles, dressage,...

Concernant les connexes « mixtes », ils représentent 7.5% des observations du fichier MSA et 3,4% de celles de l'appariement. Dans le fichier MSA, 38% ont une naf agricole (et 25% sont classées en services d'aménagement paysager, 17% en activités de soutien à l'agriculture). 44% ont ratio smi nul; les autres ont un ratio SMI non nul ce qui indique qu'ils ont bien une activité agricole.

Pourcentage d'exploitants non connexes, connexes exclusifs et mixtes par cas :

cas	fichier MSA			total	cas	appariement msa -structure			total
	CONNEXE					CONNEXE			
	non	exclusif	mixte			non	exclusif	mixte	
1	82,0	12,2	5,8	100,0	1	100,0	0,0	0,0	100,0
2	87,0	2,1	10,8	100,0	2	98,2	0,0	1,8	100,0
3	6,6	38,9	54,5	100,0	3	55,6	22,2	22,2	100,0
4	98,6	0,2	1,2	100,0	4	97,5	0,1	2,4	100,0
5	96,7	0,3	3,1	100,0	5	97,1	0,1	2,8	100,0
6	45,8	8,9	45,3	100,0	6	48,8	6,6	44,6	100,0
7	10,3	67,3	22,4	100,0	7	40,0	12,0	48,0	100,0
8	41,4	5,9	52,7	100,0	8	34,7	3,3	62,0	100,0
9	4,4	40,2	55,4	100,0	9	5,5	12,9	81,6	100,0
Effectif	571849	22148	48024	642021	Effectif	71251	117	2497	73865

Les exploitants d'entreprises dont le ratio SMI est nul ou inférieur à 1/8

Rappel : Normalement, pour être affilié il faut un ratio SMI supérieur à 1/2 (chefs d'exploitations) ou supérieur à 1/8 (cotisant solidaire). Pourtant :

- Dans le fichier MSA 2008, 43 915 observations ont ratio smi = 0 (soit 7% des observations du fichier). Seules 11% ont une NAF agricole. Dans 96% des cas il s'agit d'exploitants connexes. 44% ont NAF = 8130Z (services d'aménagement paysager). En effet les cas où le ratio SMI est nul correspondent à des activités connexes ou à des cultures ou élevages non prévus par la réglementation (cf annexes pour la liste des équivalences prévues).

Dans l'appariement MSA non salariés - enquête structure, les 138 observations où ratio smi = 0 représentent seulement 0,2% des observations.

² Les autres étant classés à 37% en services d'aménagement paysager, 11% en exploitation forestière et 11% en activités de soutien à l'agriculture.

- Dans le fichier MSA, 21894 observations ont un ratio SMI non nul mais strictement inférieur à 1/8 (3.4% des obs du fichier). 14% sont des « connexes mixtes » et 83% des non connexes. Pour les non connexes il peut s'agir de demandes d'affiliation dérogatoire (c'est possible à partir d'un ratio smi de 1/10). 89% ont une NAF agricole. Dans l'appariement MSA non salariés - enquête structure, les 764 observations où ratio smi est non nul et strictement inférieur à 1/8 représentent 0.7% des observations. Ils sont majoritairement présents dans les cas 4 et 5.

*Pourcentage d'exploitants travaillant dans des entreprises
de ratio smi nul, compris entre 0 et 1/8 et supérieur à 1/8, par cas :*

<i>fichier MSA non salariés</i>					<i>appariement msa - structure</i>				
cas	RATIO SMI			Total	cas	RATIO SMI			Total
	0	>0 et <1/8	>=1/8			0	>0 et <1/8	>=1/8	
1	75,8	3,4	20,8	100,0	1	0,0	0,0	100,0	100,0
2	6,3	3,1	90,6	100,0	2	0,0	1,6	98,5	100,0
3	86,5	3,2	10,3	100,0	3	11,1	0,0	88,9	100,0
4	0,6	19,0	80,4	100,0	4	0,1	4,0	95,9	100,0
5	0,8	1,1	98,2	100,0	5	0,1	0,9	99,0	100,0
6	12,2	7,8	80,0	100,0	6	3,9	3,1	93,0	100,0
7	81,6	4,4	13,9	100,0	7	8,0	16,0	76,0	100,1
8	11,5	2,6	85,9	100,0	8	2,7	0,6	96,7	100,0
9	81,7	4,6	13,7	100,0	9	14,1	6,8	79,1	100,0
Effectif	43915	21894	122541	642015	Effectif	138	764	72963	73865

<i>appariement</i>				
<i>effectif et %</i>	<i>non connexe</i>	<i>connexe exclusif</i>	<i>connexe mixte</i>	<i>total</i>
ratio smi nul	31 0,0	73 0,1	34 0,1	138 0,2
0<ratio smi<1/8	683 0,9	9 0,0	72 0,1	764 1,0
ratio smi>=1/8	70537 95,5	35 0,1	2391 3,2	72963 98,8
Total	71251 96,5	117 0,2	2497 3,4	73865 100,0
<i>fichier MSA</i>				
<i>effectif et %</i>	<i>non connexe</i>	<i>connexe exclusif</i>	<i>connexe mixte</i>	<i>total</i>
ratio smi nul	1829 0,3	20812 3,2	21274 3,3	43915 6,8
0<ratio smi<1/8	18254 2,8	526 0,1	3114 0,5	21894 3,4
ratio smi>=1/8	551761 85,9	809 0,1	23636 3,7	576206 89,8
Total	571844 89,1	22147 3,5	48024 7,5	642015 100,0

Les cotisants solidaires

Les personnes mettant en valeur des parcelles dont la superficie est comprise entre 1/8 et 1/2 SMI ou exerçant leur activité sur une durée annuelle comprise entre 150 et 1200 heures sont, en application de l'article L731-23 du Code Rural, redevables d'une cotisation de solidarité.

99.6% des cotisants solidaires sont des exploitants individuels. Il semble s'agir d'exploitants non professionnels. A priori, il faut prendre en compte ces petits exploitants, mais probablement pas tous : dans le fichier MSA, il y a 20% de cotisants solidaires alors que dans l'appariement il n'y en a que 3,3% (il faut toutefois se rappeler que l'appariement est sous représenté en cotisants solidaires - mais tout de même pas autant -). 96% des cotisants solidaires ont une naf agricole. 48% des cotisants solidaires ont pour catégorie de risque « non concerné par l'ATEXA » (rappel : si le ratio SMI est inférieur à 1/5, l'affiliation à l'ATEXA n'est pas obligatoire). 68% des cotisants solidaires ont pour régime maladie autre régime maladie que non salarié ou salarié agricole. 72% ont activité secondaire = non salarié agricole. 78% ont ret_agr = 0 (retraite de vieillesse agricole =non).

→ donc environ 70% des cotisants solidaires du fichier seraient des (petits) « exploitants » pour qui l'agriculture est une activité secondaire et qui ont une autre activité qu'ils considèrent comme principale. Le reste étant majoritairement des retraités. 55% ont une NAF = 0111Z (culture de céréales) (contre 30% des non cotisants solidaires).

Répartition des cotisants solidaires :

<i>cas</i>	<i>nb MSA</i>	<i>% msa</i>	<i>nb appariement</i>	<i>% appariement</i>
1	252	0,2	3	0,1
2	321	0,3	5	0,2
3	93	0,1	1	0,0
4	60212	46,9	705	28,7
5	62894	49,0	1708	69,5
6	728	0,6	11	0,5
7	878	0,7	6	0,2
8	811	0,6	18	0,7
9	2217	1,7	2	0,1
total	128406	100,0	2459	100,0

Tous les cotisants solidaires ne font probablement pas partie du champ des exploitants agricoles au sens de la statistique agricole. Problème : il est difficile de trouver un critère qui permettrait de les sélectionner correctement. Le problème se pose surtout dans le cas 4 (les cotisants solidaires représentent 83% des observations du cas 4 dans le fichier MSA, contre 21% dans l'appariement).

Fichier MSA

<i>Naf</i>	<i>Catégorie de risque</i>	<i>cas</i>	<i>effectif MSA</i>	<i>% dans MSA</i>	<i>% de ratio SMI nul</i>	<i>% de cotisants solidaires</i>	<i>% exclusivement connexes</i>	<i>% connexes mixtes</i>	<i>% ayant une activité secondaire</i>	<i>% régime maladie autre que non salarié agricole</i>	<i>% de retraités agricoles</i>	<i>% pluralité d'exploitation</i>	<i>ratio SMI>0 et <1/8</i>
manquante	non concerné	1	1529	0,2	75,8	16,5	12,2	5,8	37,3	35,0	2,2	1,4	3,4
	agricole	2	3933	0,6	6,3	8,2	2,1	10,8	23,6	15,1	0,3	13,6	3,1
	non agricole	3	2816	0,4	86,5	3,3	38,9	54,5	11,0	6,3	0,0	5,7	3,2
agricole	non concerné	4	72482	11,3	0,6	83,1	0,2	1,2	60,1	58,2	29,2	0,8	19,0
	agricole	5	503132	78,4	0,8	12,5	0,3	3,1	22,1	16,3	1,7	3,3	1,1
	non agricole	6	3841	0,6	12,2	19,0	8,9	45,3	27,9	21,4	1,2	16,1	7,8
non agricole	non concerné	7	5817	0,9	81,6	15,1	67,3	22,4	74,6	72,2	1,7	7,0	4,4
	agricole	8	12711	2,0	11,5	6,4	5,9	52,7	18,1	9,4	0,3	57,6	2,6
	non agricole	9	35760	5,6	81,7	6,2	40,2	55,4	13,8	8,8	0,1	4,3	4,6
Total			642021	100,0	6,8	20,0	3,4	7,5	26,3	21,0	4,7	4,3	3,4

Appariement

<i>Naf</i>	<i>Catégorie de risque</i>	<i>cas</i>	<i>effectif</i>	<i>%</i>	<i>% de ratio SMI nul</i>	<i>% de cotisants solidaires</i>	<i>% exclusivement connexes</i>	<i>% connexes mixtes</i>	<i>% ayant une activité secondaire</i>	<i>% régime maladie autre que non salarié agricole</i>	<i>% de retraités agricoles</i>	<i>% pluralité d'exploitation</i>	<i>ratio SMI>0 et <1/8</i>
manquante	non concerné	1	21	0,0	0,0	14,3	0,0	0,0	28,6	19,1	0,0	4,8	0,0
	agricole	2	388	0,5	0,0	1,3	0,0	1,8	14,4	5,9	0,3	8,3	1,6
	non agricole	3	9	0,0	11,1	11,1	22,2	22,2	33,3	22,2	0,0	0,0	0,0
agricole	non concerné	4	3305	4,5	0,1	21,3	0,1	2,4	22,6	16,6	10,2	2,8	4,0
	agricole	5	69330	93,9	0,1	2,5	0,1	2,8	11,1	5,1	0,5	4,1	0,9
	non agricole	6	258	0,4	3,9	4,3	6,6	44,6	14,3	5,1	0,0	29,1	3,1
non agricole	non concerné	7	25	0,0	8,0	24,0	12,0	48,0	28,0	24,0	4,0	16,0	16,0
	agricole	8	366	0,5	2,7	4,9	3,3	62,0	16,4	7,9	0,0	11,5	0,6
	non agricole	9	163	0,2	14,1	1,2	12,9	81,6	8,6	3,7	0,0	4,3	6,8
Total			73865	100,0	0,2	3,3	0,2	3,4	10,0	5,7	0,9	4,1	1,0

Conclusions :

- Dans les cas 1, 4 et 7 on va retrouver beaucoup de cotisants solidaires (puisque la catégorie de risque « non concerné par l'ATEXA » les concerne en grande majorité).

- Les ratio smi nuls et les exclusivement connexes : très peu présents dans l'appariement, ils sont hors champ ; on les élimine

- ratio SMI>0 et <1/8 : on peut les conserver : en effet, la SMI nationale étant de 25ha, quelqu'un cultivant 2ha fait partie du champ agricole (au sens de la statistique agricole) puisque 2ha> 1ha ; pourtant son ratio SMI vaut 0.08 (<0.125).

- Cas 3, 7, 9 : peu présents dans l'appariement, et dans MSA forte proportion d'affiliés exclusivement connexes et de ratio SMI nuls ; on les élimine

- Cas1 : que faire ? peu d'observations dans l'appariement, peu dans MSA (1529) et 75,8% de ratio SMI nuls→On les élimine

- Cotisants solidaires : Il faudrait réduire leur nombre, mais il ne faut pas tous les éliminer. Ils sont très nombreux mais correspondent à de petits exploitants qui semblent faire partie du champ agricole (au sens de la statistique agricole). De plus, l'appariement est sous-représenté en cotisants solidaires.
→ On les conserve

- Cas 6 et 8 : on enlève les ratio smi nuls et exclusivement connexes. Ensuite, on peut regarder les NAF et catégories de risque : voir tableaux en annexes. Il est difficile de savoir qui fait partie du champ agricole au sens de la statistique agricole. Dans le cas 6 clairement les 612 observations où NAF=0143Z et cat. de risque = 17 sont à éliminer (centres équestres). Il faut aussi éliminer les 297 observations du cas 8 où NAF=8551Z ou 9319Z et catégorie de risque=13 : il s'agit également d'activités liées à l'équitation. Il faut également éliminer les 222 observations du cas 8 où NAF=0322Z et cat. de risque=16 : il s'agit d'aquaculture. Pour le reste on peut les prendre en compte (?). On y trouve des personnes ayant une activité agricole et une activité autre : commerce, entreprise de travaux, hôtellerie, fabrication de produits « maison » (cidre, fromages, ...). A noter aussi : Dans le cas 8 dans le fichier MSA 58% des observations ont type_exp = pluralité d'exploitation (contre 11% dans l'appariement) : Ce sont des non salariés qui travaillent dans plusieurs exploitations ou entreprises.
Cas 6, ratio SMI non nul, non exclusivement connexes : 3227 observations
Cas 8, ratio SMI non nul, non exclusivement connexes : 11147 observations

Récapitulatif :

On élimine :

- **les affiliés exclusivement connexes**
- **les ratio SMI =0**
- **les cas 1, 3, 7, 9 (on ne sélectionne donc que les affiliés dont la NAF ou la catégorie de risque est classée « agricole »)**
- **les observations correspondant à des centres équestres ou de l'aquaculture dans les cas 6 et 8 (1131 observations)**

Nombre de non salariés sélectionnés	Nombre de non salariés éliminés	Nombre de chefs et coexploitants <u>non salariés</u> d'après l'enquête structure 2007 (France métropolitaine, exploitations productives)
588 082	53 939	608 595

3.4 Comparaisons avec les données issues de l'enquête Structure 2007 sur des agrégats : nombre de chefs et coexploitants non salariés selon la région, l'orientation, le statut de l'exploitation

Remarques sur le nombre de chefs et coexploitants non salariés donné par l'enquête structure :

On compte 608595 chefs et coexploitants non salariés dans les exploitations productives de France métropolitaine. Pour les comparaisons avec les chiffres issus du fichier MSA, il faut toutefois noter que :

-dans le fichier structure, une observation correspond à une exploitation (dans la MSA une observation est une personne), donc si l'exploitant est chef ou associé de plusieurs exploitations, le fichier MSA ne le compte qu'une fois, tandis que dans structure a priori il sera compté deux fois.

-les résultats de la dernière enquête structure avant un Recensement agricole sont souvent inférieurs à ceux du RA

Dans l'enquête structure, on a bien sélectionné uniquement les chefs et coexploitants non salariés.

<i>Région</i>	<i>MSA</i>		<i>Structure</i>		<i>Ecart-relatifs(%)</i>	
	Nombre	%	Nombre	%	réf=MSA	réf=Structure
Alsace	10929	1,9	13037	2,1	19,3	-16,2
Aquitaine	49051	8,3	49629	8,2	1,2	-1,2
Auvergne	31745	5,4	30198	5,0	-4,9	5,1
Basse-Normandie	29487	5,0	29564	4,9	0,3	-0,3
Bourgogne	24439	4,2	25449	4,2	4,1	-4,0
Bretagne	44494	7,6	49480	8,1	11,2	-10,1
Centre	28042	4,8	30360	5,0	8,3	-7,6
Champagne-Ardenne	25526	4,3	29472	4,8	15,5	-13,4
Corse	2789	0,5	2588	0,4	-7,2	7,8
Franche-Comté	11894	2,0	12962	2,1	9,0	-8,2
Haute-Normandie	11643	2,0	14300	2,4	22,8	-18,6
Île-de-France	5764	1,0	6182	1,0	7,3	-6,8
Languedoc-Roussillon	35104	6,0	34989	5,8	-0,3	0,3
Limousin	19793	3,4	17534	2,9	-11,4	12,9
Lorraine	14137	2,4	16466	2,7	16,5	-14,1
Midi-Pyrénées	61006	10,4	57447	9,4	-5,8	6,2
Nord-Pas-de-Calais	16344	2,8	16573	2,7	1,4	-1,4
Pays de la Loire	46037	7,8	51500	8,5	11,9	-10,6
Picardie	14945	2,5	16815	2,8	12,5	-11,1
Poitou-Charentes	29611	5,0	32725	5,4	10,5	-9,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	23585	4,0	22823	3,8	-3,2	3,3
Rhône-Alpes	51717	8,8	48502	8,0	-6,2	6,6
France métropolitaine	588082	100,0	608595	100,0	3,5	-3,4

<i>Statut</i>	<i>MSA</i>		<i>Structure</i>	
	Nombre	%	Nombre	%
Exploitations individuelles	354852	60,3	366247	60,2
GAEC	91345	15,5	99102	16,3
EARL	90263	15,4	104026	17,1
SCEA	16867	2,9	29577	4,9
SA, SARL	7298	1,2	4858	0,8
Autres sociétés	2413	0,4	4786	0,8
Pluralité d'exploitation	25044	4,3	0	0
Total	588082	100,0	608595	100

<i>Orientation</i>	<i>MSA, NAF</i>		<i>MSA, NAF et catégorie de risque croisées**</i>		<i>Structure, Otex*</i>	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Grandes cultures	226389	38,5	143565	24,4	135589	22,3
Maraichage horticulture, fruits	32018	5,4	37405	6,4	33432	5,5
Viticulture	69684	11,8	73881	12,6	78181	12,9
Bovins	137756	23,4	191423	32,6	165943	27,3
Ovins caprins équidés	27591	4,7	34908	5,9	82832	13,6
Porcins volailles	18665	3,2	22751	3,9	21926	3,6
Autres élevages d'animaux	6055	1,0	5190	0,9		
Cultures - élevages associés	55628	9,5	78959	13,4	90175	14,8
Non agricole	10628	1,8				
Non classée					516	0,1
Manquante	3668	0,6				
Total	588082	100,0	588082	100,0	608595	100,0

* cf définition en annexe 3

** Parmi les exploitants sélectionnés : Si la catégorie de risque est agricole, on utilise la catégorie de risque ; sinon c'est la NAF qui est utilisée. On ne pouvait pas utiliser seulement la catégorie de risque à cause des nombreuses observations où elle n'est pas renseignée.

Finalement par rapport aux données de l'enquête structure, le fichier MSA non salariés nous donne trop d'éleveurs d'herbivores (autres que des bovins). Par contre, les répartitions par statut et par région sont assez proches.

Des comparaisons par tranches de superficies auraient été intéressantes mais le fichier Msa ne comporte que des superficies par nombre de non salariés sur l'exploitation (et pas la superficie totale de l'exploitation). Il n'était donc pas possible de faire ce type de comparaison.

On utilisera les données de la MSA davantage en évolutions annuelles, appliquées ensuite aux données des enquêtes structure et aux recensements, qu'en niveau.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des produits exclus du champ du recensement agricole

Produits végétaux

- Les produits de cueillette et de ramassage dans la nature (champignons, cresson...).
- L'herbe (fourrage vert) lorsqu'elle n'induit pas clairement une activité agricole : c'est le cas, par exemple, d'une prairie non entretenue ou fauchée, mais dont le produit est abandonné. Par convention, une prairie pâturée par des chevaux de selle (sans jument poulinière et sans étalon reproducteur) ne fournit pas un produit agricole.
- Le gazon de plaquage, le terreau.

Animaux

- Chevaux de selle ou de course (ou autres équidés destinés exclusivement aux loisirs) sauf s'il y a une jument poulinière (mettant bas régulièrement, donnant par exemple deux poulains sur trois ans) ou un étalon reproducteur (pratiquant régulièrement la monte).
- Gibier d'élevage destiné à la chasse, élevé en captivité ou non (qu'il soit chassé sur place ou vendu pour la chasse).
- Animaux d'agrément : chiens, chats, oiseaux, animaux d'aquarium, de terrarium..., mais aussi animaux pensionnaires des parcs zoologiques. On exclut, par exemple, les autruches dont l'élevage est lié à une activité touristique uniquement et qui ne sont donc pas destinées à l'abattage ou à la reproduction.
- Les animaux de ferme pédagogique ne servant qu'au renouvellement des populations de leur établissement.
- Animaux sauvages ou considérés comme tels, même s'ils sont élevés en captivité : kangourous, aurochs....
- Lamas.
- Animaux de laboratoire (cobayes, souris blanches, rats blancs, hamsters, lapins...).
- Poissons (de mer ou d'eau douce), crustacés, mollusques (moules, huîtres, coquillages), algues, vers de vase.
- Grenouilles, Escargots, Lombrics.

Annexe 2 : Tableau de main d'œuvre issu du questionnaire de l'enquête structure 2007

7. MAIN-D'ŒUVRE FAMILIALE

7.0 Membres de la famille du chef d'exploitation et de chaque coexploitant de groupement :

- conjoint (même ne travaillant pas sur l'exploitation)
- autres membres travaillant de façon régulière sur l'exploitation

1 Liste des personnes (étudier la 1 ^{ère} famille par rapport à son chef, puis la 2 ^e de même, etc.)	2		3	4	5	7-8		9	10	11	12	13
	N° d'ordre	Rang de la famille	(a) Code lien de parenté	Sexe : masculin = 1 féminin = 2	Année de naissance	(b) Généraliste ou technique	Formation initiale	Formation prof. continue agricole suivie depuis 2000 non = 0, oui = 1	(c) Activité sur l'exploitation	Salarié de l'exploitation non = 0, oui = 1	(d) Code profession principale	(d) Code activité secondaire (aucune = 00)
Chef ou 1er coexpl.	01	1	1, 0		1 9							
	02				1 9							
	03				1 9							
	04				1 9							
	05				1 9							
	06				1 9							
	07				1 9							
	08				1 9							
	09				1 9							
	10				1 9							
	11				1 9							
	12				1 9							
	13				1 9							
	14				1 9							
	15				1 9							

Si plus de 15 personnes, prendre une feuille supplémentaire et cocher ici

(a) Code lien de parenté	
Chef d'exploitation ou premier coexploitant	= 10
Coexploitant(s)	Conjoint = 11
	Autre parent = 12
	Non apparenté = 13
Autres	Conjoint = 01
	Conjoint avec statut = 21
	Autre parent = 02
	Non apparenté = 03

(b) Formation initiale (y compris apprentissage)	
Aucune	= 0
Primaire (certificat d'études BAA)	= 1
Secondaire courte (CAP, CAPA, BEP, BEPC, BEA, BPA, BEPA)	= 2
Secondaire longue (Bac, BTA, Bac pro, techno, BP ...)	= 3
Supérieure courte (BTS, DUT, BTSA)	= 4
Supérieure longue (ingénieur, ...)	= 5

(c) Activité au sein de l'exploitation	
Aucune	= 0
Moins de 1/4 temps	= 1
1/4 à < 1/2 temps	= 2
1/2 à < 3/4 temps	= 3
3/4 à < temps complet	= 4
Temps complet	= 5

(d) Code profession principale et activité secondaire	
• Non salarié agricole	exploitant agricole = 01
	aide familial = 02
• Salarié agricole	cadre, contremaître, agent de maîtrise (chef de culture général, ...) = 03
	technicien (contrôleur laitier, inséminateur, ...) = 04
	ouvrier agricole (éleveur, conducteur d'engins, ...) = 05
• ETA, exploitant forestier, patron pêcheur = 06
• Artisan, Commerçant et assimilé, Chef d'entreprise de 10 salariés ou plus = 07
• Profession libérale, autre cadre, prof. intellectuelle et artistique (médecin, pharmacien, avocat, professeur, ingénieur, ...) = 08
• Profession intermédiaire (instituteur, infirmier, technicien, contremaître, ...) = 09
• Employé = 10
• Ouvrier (non agricole) = 11
• Sans activité professionnelle	ancien agriculteur exploitant = 12
	autre retraité = 13
	chômeur n'ayant jamais travaillé = 14
	inactif divers (femme au foyer, élève) = 15
• Élu (maire, député, conseiller général, chambre d'agriculture, coopérative, MSA, ...) = 16

8. MAIN-D'ŒUVRE NON FAMILIALE

8.1 Main-d'œuvre non familiale, salariée, occupant un emploi permanent :

Nombre total de salariés de l'exploitation

1	2	3	4	5	6	7	8
Liste des personnes (en clair)	N° d'ordre Sexe : masculin = 1 féminin = 2	Année de naissance	Qualification [codes 03 à 05] (d)	Activité sur l'exploitation (c)	Groupement d'employeurs non = 0, oui = 1	Nombre d'autres employeurs	
	001	1 9					001
	002	1 9					002
	003	1 9					003
	004	1 9					004
	005	1 9					005
	006	1 9					006
	007	1 9					007
	008	1 9					008
	009	1 9					009
	010	1 9					010
	011	1 9					011
	012	1 9					012
	013	1 9					013
	014	1 9					014
	015	1 9					015

Si plus de 15 salariés, prendre une feuille supplémentaire et cocher ici :

8.2 Main-d'œuvre saisonnière ou occasionnelle, familiale ou non, ayant travaillé au cours de la campagne 2006-2007

(y compris stagiaires, non compris service de remplacement)

Présence sur l'exploitation au cours de la campagne 2006-2007	Nombre de personnes	Nombre de jours de travail
Total		

Annexe 3 : Définitions

Marge brute standard (MBS)

La MBS, marge brut standard d'un produit végétal ou animal, se définit comme étant la valeur standard de la production tirée d'un hectare ou d'un animal, moins le coût des intrants variables nécessaires à l'obtention de cette production. Dans chaque exploitation, pour chaque production, une MBS est calculée en multipliant le nombre d'hectares de surface ou le nombre de têtes de bétail par le coefficient correspondant au produit et à la région considérés. Les MBS s'expriment en écus, unités de compte européenne.

MBS totale

La MBS totale d'une exploitation est obtenue en effectuant la somme des MBS des diverses productions et caractérise la dimension économique (UDE) et la classe de dimension économique (CDEX) de l'exploitation. Les contributions relatives des diverses productions permettent de calculer l'Otex (orientation technico-économique).

Unité de dimension économique (UDE)

La dimension économique des exploitations est exprimée en UDE, unités de dimension européenne. La valeur d'une UDE est définie comme un nombre déterminé d'écus de marge brute standard (MBS). Actuellement, l'UDE est définie comme correspondant à 1200 écus 1996. Une illustration commode est souvent employée : 1 UDE équivaut à 1,5 hectares de blé.

Classe de dimension économique des exploitations (CDEX)

Les exploitations sont classées selon leur taille, fondée sur leur MBS totale. Les classes sont définies par tranches d'UDE.

Orientation technico-économique (Otex)

Les Otex constituent un classement des exploitations selon leur production principale définie à partir de données physiques, de surfaces des différentes productions végétales et des effectifs des différentes catégories d'animaux. Le classement des exploitations selon leur(s) production(s) principale(s) est fondé sur les MBS relatives des différentes productions pratiquées.

Le **statut** permet de distinguer les salariés des non-salariés. Au sein des salariés, on distingue les apprentis sous contrat, les personnes placées par une agence d'intérim, les emplois aidés (CES, emploi-jeune,...), les stagiaires rémunérés (SIFE,...), les CDD (y compris contrat court, saisonnier,...), les titulaires de la Fonction Publique et les contrats à durée indéterminée. Les non salariés comprennent les indépendants, les employeurs ou les aides familiaux. Ces derniers sont des personnes qui aident, sans être salariées, un membre de leur famille qui est lui-même à son compte (exploitant agricole, artisan commerçant, industriel, profession libérale).

La **catégorie socioprofessionnelle** est un regroupement en huit catégories des professions. Les six premiers postes de cette nomenclature distinguent la profession déclarée des personnes ayant un emploi et des chômeurs ayant déjà travaillé. Le poste des « retraités » regroupe tous les anciens actifs. Le poste « autres personnes sans activité professionnelle » englobe les chômeurs n'ayant jamais travaillé, les militaires du contingent, les élèves et étudiants ...

<i>PCS 2003 Niveau 1 - Liste des catégories socioprofessionnelles</i>	
Code	Libellé
1	Agriculteurs exploitants
2	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise
3	Cadres et professions intellectuelles supérieures
4	Professions Intermédiaires
5	Employés
6	Ouvriers
7	Retraités
8	Autres personnes sans activité professionnelle

<i>PCS 2003 Niveau 2 - Liste des catégories socioprofessionnelles</i>	
Code	Libellé
10	Agriculteurs exploitants
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
31	Professions libérales et assimilés
32	Cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques
36	Cadres d'entreprise
41	Prof. intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
51	Employés de la fonction publique
54	Employés administratifs d'entreprise
55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers
61	Ouvriers qualifiés
66	Ouvriers non qualifiés
69	Ouvriers agricoles
71	Anciens agriculteurs exploitants
72	Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
73	Anciens cadres et professions intermédiaires
76	Anciens employés et ouvriers
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
82	Inactifs divers (autres que retraités)

PCS 2003 Niveaux 3 et 4 pour les agriculteurs exploitants (pcs niveau 2 = 10) :

PCS niveau 3		PCS niveau 4	
Code	Libellé	Code	Libellé
11	Agriculteurs sur petite exploitation	111a	Agriculteurs sur petite exploitation de céréales-grandes cultures
		111b	Maraîchers, horticulteurs sur petite exploitation
		111c	Viticulteurs, arboriculteurs fruitiers, sur petite exploitation
		111d	Éleveurs d'herbivores, sur petite exploitation
		111e	Éleveurs de granivores et éleveurs mixtes, sur petite exploitation
		111f	Agriculteurs sur petite exploitation sans orientation dominante
12	Agriculteurs sur moyenne exploitation	121a	Agriculteurs sur moyenne exploitation de céréales-grandes cultures
		121b	Maraîchers, horticulteurs sur moyenne exploitation
		121c	Viticulteurs, arboriculteurs fruitiers, sur moyenne exploitation
		121d	Éleveurs d'herbivores sur moyenne exploitation
		121e	Éleveurs de granivores et éleveurs mixtes, sur moyenne exploitation
		121f	Agriculteurs sur moyenne exploitation sans orientation dominante
		122a	Entrepreneurs de travaux agricoles à façon, de 0 à 9 salariés
		122b	Exploitants forestiers indépendants, de 0 à 9 salariés
122c	Patrons pêcheurs et aquaculteurs, de 0 à 9 salariés		
13	Agriculteurs sur grande exploitation	131a	Agriculteurs sur grande exploitation de céréales-grandes cultures
		131b	Maraîchers, horticulteurs, sur grande exploitation
		131c	Viticulteurs, arboriculteurs fruitiers, sur grande exploitation
		131d	Éleveurs d'herbivores, sur grande exploitation
		131e	Éleveurs de granivores et éleveurs mixtes, sur grande exploitation
		131f	Agriculteurs sur grande exploitation sans orientation dominante

Dans le RP la distinction petite/ moyenne/ grande n'est plus valable après 1999 :

Extrait des précautions d'utilisation du nouveau recensement

http://www.recensement-2006.insee.fr/telechargement/documentation/doc_precautions_2006.pdf

« **À noter** : Pour les agriculteurs, il convient de regrouper les effectifs des CS 11, 12 et 13 correspondant aux agriculteurs, respectivement sur petite, moyenne ou grande exploitation. La distinction entre les trois CS détaillées nécessiterait la connaissance de la superficie de l'exploitation, information qui n'est plus disponible au recensement de la population. À l'avenir, les trois postes seront regroupés en CS10 : Agriculteurs exploitants. »

Une **branche** (ou branche d'activité) regroupe des unités de production homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent des **produits** (ou rendent des services) qui appartiennent au même item de la nomenclature d'activité économique considérée. Au contraire, un secteur regroupe des entreprises classées selon leur activité principale.

Un **secteur d'activité** regroupe des entreprises qui ont la **même activité principale** (au regard de la nomenclature d'activité économique considérée). L'activité d'un secteur n'est donc pas tout à fait homogène et comprend des productions ou services secondaires qui relèveraient d'autres items de la nomenclature que celui du secteur considéré. Au contraire, une branche regroupe des unités de production homogènes.

La notion d'**activité économique** se distingue de la notion de profession. Cette dernière correspond au métier individuel (par exemple: secrétaire); la première se rapporte à l'unité économique où la profession est exercée (par exemple : construction automobile). On attribue à chaque actif ayant un emploi l'activité économique de l'établissement qu'il dirige ou qui l'emploie. Les activités sont regroupées selon la nomenclature économique de synthèse (NES)

NES- Niveau 1 - 16 Postes		Correspondance NAF rév. 1 2003
EA	Agriculture, sylviculture, pêche	1 Agriculture, chasse, services annexes 2 Sylviculture, exploitation forestière, services annexes 5 Pêche, aquaculture, services annexes
NES- Niveau 2 - 36 Postes		Correspondance NAF rév. 1 2003
A0	Agriculture, sylviculture, pêche	1 Agriculture, chasse, services annexes 2 Sylviculture, exploitation forestière, services annexes 5 Pêche, aquaculture, services annexes
NES - Niveau 3 - 114 Postes		Correspondance NAF rév. 1 2003
A01	Agriculture, chasse, services annexes	01.1A Culture de céréales ; cultures industrielles 01.1C Culture de légumes ; maraîchage 01.1D Horticulture ; pépinières 01.1F Culture fruitière 01.1G Viticulture 01.2A Elevage de bovins 01.2C Elevage d'ovins, caprins et équidés 01.2E Elevage de porcins 01.2G Elevage de volailles 01.2J Elevage d'autres animaux 01.3Z Culture et élevage associés 01.4A Services aux cultures productives 01.4B Réalisation et entretien de plantations ornementales 01.4D Services annexes à l'élevage 01.5Z Chasse
A02	Sylviculture, exploitation forestière, services annexes	02.0A Sylviculture 02.0B Exploitation forestière
A03	Pêche, aquaculture	02.0D Services forestiers 05.0A Pêche 05.0C Pisciculture, aquaculture

Annexe 4 : Données issues des recensements de population

RP 1999, exploitation complémentaire : Population active ayant un emploi, Fr. métropol.

Emploi au lieu de résidence (= y compris les frontaliers)

activité économique	catégorie socioprofessionnelle						
	Agriculteurs	Artisans. commerc	Cadres. prof. Intel.	Professions inter.	Employés	Ouvriers	Total
Agriculture, sylviculture, pêche	627 204	14 827	6 965	27 191	24 366	248 464	949 017
Industrie	0	226 294	455 082	966 821	367 346	2 215 435	4 230 978
Construction	0	264 800	49 196	151 152	71 709	807 358	1 344 215
Tertiaire	0	1 019 798	2 513 947	4 173 053	6 181 714	2 637 844	16 526 356
Total	627 204	1 525 719	3 025 190	5 318 217	6 645 135	5 909 101	23 050 566

activité économique	statut		
	Salariés	Non salariés	Total
Agriculture, sylviculture, pêche	306 040	642 977	949 017

Emploi au lieu de travail (= sans les frontaliers)

activité économique	catégorie socioprofessionnelle						
	Agriculteurs	Artisans. commerc	Cadres. prof. Intel.	Professions inter.	Employés	Ouvriers	Total
Agriculture, sylviculture, pêche	626 885	14 769	6 902	27 074	24 285	247 531	947 446
Industrie	0	225 152	449 222	953 886	362 624	2 161 068	4 151 952
Construction	0	264 096	48 419	148 046	70 906	791 512	1 322 979
Tertiaire	0	1 015 044	2 492 505	4 138 271	6 132 932	2 599 602	16 378 354
Total	626 885	1 519 061	2 997 048	5 267 277	6 590 747	5 799 713	22 800 731

activité économique	statut		
	Salariés	Non salariés	Total
Agriculture, sylviculture, pêche	304 850	642 596	947 446

RP 2006, exploitation complémentaire : Population active de 15 ans ou plus ayant un emploi, Fr. métropol.

Emploi au lieu de résidence (= y compris les frontaliers)

activité économique	catégorie socioprofessionnelle						Total
	Agriculteurs	Artisans. commerc	Cadres. prof. Intel.	Professions inter.	Employés	Ouvriers	
Agriculture, sylviculture, pêche	520 576	26 327	12 625	39 343	33 166	251 632	883 669
Industrie	6 414	192 594	584 844	950 833	356 906	1 879 489	3 971 079
Construction	3 904	313 101	88 870	207 493	95 164	936 661	1 645 193
Commerce	4 518	395 164	337 948	782 136	1 178 860	704 348	3 402 975
Services	11 009	574 816	2 944 936	4 316 857	5 612 516	2 206 834	15 666 967
Total	546 422	1 502 001	3 969 223	6 296 661	7 276 613	5 978 964	25 569 883

activité économique	statut		
	Salariés	Non salariés	Total
Agriculture, sylviculture, pêche	335 238	548 431	883 669

CS	Non salariés : Indépendants	Non salariés : Employeurs	Non salariés : Aides familiaux	Salariés	Total
Agriculteurs exploitants	387396	137559	21467	0	546422
Ouvriers agricoles	0	0	0	222109	222109

Emploi au lieu de travail (= sans les frontaliers)

activité économique	catégorie socioprofessionnelle						Total
	Agriculteurs	Artisans. commerc	Cadres. prof. Intel.	Professions inter.	Employés	Ouvriers	
Agriculture, sylviculture, pêche	520 439	26 259	12 502	38 981	33 066	250 640	881 887
Industrie	6 378	191 132	572 111	935 258	350 779	1 825 722	3 881 380
Construction	3 878	312 119	87 016	203 653	93 941	921 612	1 622 220
Commerce	4 498	392 970	332 530	772 059	1 164 582	692 000	3 358 640
Services	10 911	571 062	2 912 677	4 275 384	5 569 916	2 177 093	15 517 044
Total	546 105	1 493 542	3 916 837	6 225 335	7 212 284	5 867 068	25 261 171

activité économique	statut		
	Salariés	Non salariés	Total
Agriculture, sylviculture, pêche	333 669	548 218	881 887

Annexe 5 : Conditions d'affiliation au régime de protection sociale des non salariés agricoles

Les conditions d'affiliation dépendent de l'activité et de la taille de l'exploitation. La taille est mesurée par le concept de ratio SMI :

La Surface Minimum d'Installation (SMI)

La SMI est une surface, mais il existe des équivalences pour les productions animales. Cette SMI est fixée au niveau national à 25 ha, mais peut être adaptée au niveau départemental et par zone (ex. zone de plaine ou zone dite défavorisée). Elle dépend également du type de production (Cf annexe 1). S'il y a gel des terres, ces terres continuent d'être prises en compte. S'agissant des activités pour lesquelles la référence à la SMI s'avère impossible (cultures ou élevages non prévus par la réglementation, activités connexes à l'agriculture), l'affiliation est prononcée par rapport au temps de travail. Le seuil d'activité est alors fixé à 1200 heures par an (1 S.M.I. = 2400 heures par an).

Le ratio SMI représente l'importance de l'exploitation, il est égal à la superficie de l'exploitation (ou le nombre d'animaux selon le cas) divisée par la SMI correspondante.

Quelques exemples de calcul de ratio SMI :

a- 3 ha de vigne AOC Bordeaux Rouge + 10 ha prairie en zone de plaine :

$$3 / 10 + 10 / 38 = 0,30 + 0,26 = 0,56 \text{ SMI}$$

b- maraîchage 8000 m2 plein air + 1500 m2 sous serre non chauffée :

$$0,8 / 3 + 0,15 / 1,5 = 0,27 + 0,10 = 0,37 \text{ SMI}$$

c- poulets fermiers 5000 par an + 10 ha prairie en zone défavorisée :

$$5000 / 45000 + 10 / 45 = 0,11 + 0,22 = 0,33 \text{ SMI}$$

Conditions d'affiliation au régime social agricole

Pour être affilié, il faut :

-exercer une activité agricole au sens de la protection sociale (productions végétales et animales mais aussi exploitations forestières, entretien de parcs et jardins, dressage, entraînement, zoos, pêche, chasse, scieries ...).

-que l'exploitation soit d'une certaine importance (au moins 1/2 SMI, ou au moins 1200h de travail)

Si l'exploitation n'est pas assez importante, le chef d'exploitation doit s'acquitter d'une cotisation de solidarité (sauf si le ratio SMI de l'exploitation est inférieur à 1/8). Il est possible de demander à être affilié de manière dérogatoire quand le ratio SMI est compris entre 1/3 et 1/2.

Cotisant solidaire

Les personnes mettant en valeur des parcelles dont la superficie est comprise entre 1/8 et 1/2 SMI ou exerçant leur activité sur une durée annuelle comprise entre 150 et 1200 heures sont, en application de l'article L731-23 du Code Rural, redevables d'une cotisation de solidarité.

Depuis 2008, les cotisants solidaires dirigeant une exploitation dont la superficie est comprise entre 1/5 et 1/2 SMI doivent être affiliés à l'ATEXA (assurance accident du travail et maladies professionnelles des exploitants agricoles).

Affilié connexe

Non salarié agricole dont l'importance de l'exploitation ne peut être appréciée par référence à la SMI. Un affilié connexe peut être exclusivement connexe ou mixte (chef d'exploitation et d'entreprise).

Les activités connexes sont non agricoles (artisans ruraux, exploitants forestiers etc).

Annexe 6 : Exemples d'équivalences SMI

Elevages : seuils fixés au niveau national

SEUILS D'ASSUJETTISSEMENT : EQUIVALENCES POUR LES ELEVAGES SPECIALISES

(Arrêté du Ministère de l'agriculture du 18.09.1985 fixant, au niveau national, les coefficients d'équivalence pour les productions hors sol)

NATURES DES ELEVAGES	SEUILS D'ASSUJETTISSEMENT (1/2 SMI)	SEUILS POUR LA DEROGATION (1/3 SMI)	SEUILS POUR LA SOLIDARITE (1/10 ^{ème} SMI)
PORCS			
Truies naisseurs	42 truies	28 truies	8.4 truies
Truies naisseurs engraisseurs	21 truies	14 truies	4.2 truies
Porcs engraisseurs.....	300 places	200 places	60 places
Pré engraisseurs	600 places	400 places	120 places
VOLAILLES			
Poules pondeuses en batterie ou au sol pour production d'œufs - dindes reproductrices	750 m ²	500 m ²	150 m ²
Poulets de chair - type export - poulettes démarrées	1 500 m ²	1 000 m ²	300 m ²
Poulets label avec parcours – poulets fermiers	700 m ² ou 22 500/an	467 m ² ou 15 000/an	140 m ² ou 4 500/an
Pintades – élevage industriel	1 500 m ²	1 000 m ²	300 m ²
Pintades Label en volière	700 m ² ou 22 500 an	467 m ² ou 15 000/an	140 m ² ou 4 500/an
Dindes – élevage industriel	1 500 m ²	1 000 m ²	300 m ²
Dindes fermières ou label avec parcours.....	700 m ² ou 7 500/an	467 m ² ou 5 000/an	140 m ² ou 1 500/an
Dindes de Noël.....	1 500/an	1 000/an	300/an
Œufs à couver	750 m ²	500 m ²	150 m ²
Canards – élevages en claustration.....	1 500 m ² ou 30 000/an	1 000 m ² ou 20 000/an	300 m ² ou 6 000/an
Canards fermiers ou sous label avec parcours.....	700 m ² ou 14 000/an	467 m ² ou 9 334/an	140 m ² ou 2 800/an
Cailles vendues vives.....	100 000/an	66 667/an	20 000/an
Cailles vendues mortes.....	60 000/an	40 000 /an	12 000/an
Pigeons de chair vendus vifs	750 couples	500 couples	150 couples
Pigeons de chair vendus morts.....	600 couples	400 couples	120 couples
VEAUX	300/an ou 100 places	200/an ou 67 places	60/an ou 20 places
FOIE GRAS			
Oies	500/an	334/an	100/an
Canard.....	1 200/an	800/an	240/an
LAPINS			
Lapins de chair	125 cages ou 140 mères	84 cages ou 107 mères	25 cages ou 28 mères
Lapins angoras	200 animaux dont 150 en production	134 animaux dont 100 en production	40 animaux ou 30 en production

SEUILS D'ASSUJETTISSEMENT : EQUIVALENCES POUR LES ELEVAGES SPECIALISES

NATURES DES ELEVAGES	SEUILS D'ASSUJETTISSEMENT (1/2 SMI)	SEUILS POUR LA DEROGATION (1/3 SMI)	SEUILS POUR LA SOLIDARITE (1/10^{ème} SMI)
ABEILLES	200 ruches	134 ruches	40 ruches
GIBIER			
Faisans de tir	175 poules ou 4 500 vendus par an	117 poules ou 3 000 vendus/an	35 poules ou 900 vendus/an
Perdrix de tir	225 couples ou 4 500 grises ou 4 000 rouges vendues/an	150 couples ou 3 000 grises ou 2 667 rouges vendues/an	45 couples ou 900 grises ou 800 rouges vendues/an
Lièvres	50 couples reproducteurs	34,33 couples reproducteurs	10 couples reproducteurs
Canards – Colverts	225 canes ou 9 000/an	150 canes ou 6 000/an	45 canes ou 1 800/an
Sangliers	25 laies ou 125/an	17 laies ou 84/an	5 laies ou 25/an
FOURRURE			
Vison	300 cages femelles	200 cages femelles	60 cages femelles
Myocastor	100 femelles	67 femelles	20 femelles
DIVERS			
Truites – Salmoniculture en bassin	500 m ²	334 m ²	100 m ²

Cultures spécialisées: seuils fixés au niveau départemental

Exemple du Morbihan pour les cultures spécialisées

(Arrêté du Ministère de l'agriculture du 11 juin 1986 - arrêté préfectoral du 20 novembre 2006)

Attention : ces équivalences sont applicables uniquement dans le département du MORBIHAN

NATURES DES CULTURES	SEUILS D'ASSUJET-TISSEMENT (1/2 SMI)	SEUILS POUR LA DEROGATION (1/3 SMI)	SEUILS POUR LA SOLIDARITE (1/10 ^{ème} SMI)
CULTURES LEGUMIERES DE PLEIN CHAMP Toutes les grandes cultures légumières sans exception, y compris celles destinées à la conserverie et les pommes de terre de sélection et de consommation.....	5 ha 25 a 00	3 ha 50 a 00	1 ha 05 a 00
MARAICHAGE de plein air (cultures intensives avec arrosage).....	1 ha 15 a 00	0 ha 76 a 66	0 ha 23 a 00
sous petits tunnels ou châssis	0 ha 55 a 00	0 ha 36 a 66	0 ha 11 a 00
sous serres froides ou grands tunnels	0 ha 55 a 00	0 ha 36 a 66	0 ha 11 a 00
sous serres avec antigel	0 ha 55 a 00	0 ha 36 a 66	0 ha 11 a 00
sous serres chauffées y compris forceries pour endives. Cressiculture de plein air	0 ha 25 a 00 0 ha 25 a 00	0 ha 16 a 66 0 ha 16 a 66	0 ha 05 a 00 0 ha 05 a 00
PEPINIERES Pépinières forestières (sylvicoles).....	1 ha 50 a 00	1 ha 00 a 00	0 ha 30 a 00
Pépinières fruitières et d'ornement	0 ha 70 a 00	0 ha 46 a 66	0 ha 14 a 00
Sapins de Noël.....	1 ha 50 a 00	1 ha 00 a 00	0 ha 30 a 00
CULTURES HORTICOLES de plein air.....	0 ha 70 a 00	0 ha 46 a 66	0 ha 14 a 00
sous serres froides.....	0 ha 35 a 00	0 ha 23 a 33	0 ha 07 a 00
sous serres chauffées.....	0 ha 12 a 50	0 ha 08 a 33	0 ha 02 a 50
CULTURES FRUITIERES ET ARBORICULTURE Pommiers, poiriers, noyers, noisetiers.....	3 ha 50 a 00	2 ha 33 a 33	0 ha 70 a 00
Petits fruits rouges (y compris fraisiers)	1 ha 75 a 00	1 ha 17 a 00	0 ha 35 a 00
Culture de kiwis.....	3 ha 50 a 00	2 ha 33 a 33	0 ha 35 a 00
Culture de kiwis (culture protégée)	2 ha 62 a 50	1 ha 75 a 00	0 ha 52 a 50
DIVERS Production de bulbes à fleurs.....	2 ha 10 a 00	1 ha 40 a 00	0 ha 42 a 00
Plantes médicinales et à parfum.....	2 ha 10 a 00	1 ha 40 a 00	0 ha 42 a 00
Cultures grainetières, potagères et florales.....	2 ha 10 a 00	1 ha 40 a 00	0 ha 42 a 00
Culture de tabac.....	2 ha 10 a 00	1 ha 40 a 00	0 ha 42 a 00
Osiériculture.....	2 ha 10 a 00	1 ha 40 a 00	0 ha 42 a 00
Feuillage ornemental, dont eucalyptus	1 ha 40 a 00	0 ha 93 a 33	0 ha 28 a 00
Houblon	3 ha 50 a 00	2 ha 33 a 33	0 ha 70 a 00
CONCHYLICULTURE Ostréiculture (élevages ou captage).....	0 ha 60 a	0 ha 40 a	0 ha 12 a
Mytiliculture sur bouchot	235 m	157 m	47 m
à plat	0 ha 87 a 50	0 ha 58 a	0 ha 17 a 50
Elevage de coquillages	0 ha 87 a 50	0 ha 58 a	0 ha 17 a 50
Aquaculture	175 m2	117 m2	35 m2

Annexe 7 : Cotisations selon la catégorie de risque

Cotisations ATEXA 2008 (montants annuels)					
Statut	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie D	Catégorie E
Chef d'exploitation ou d'entreprise agricoles à titre exclusif ou principal*	311,19 €	338,25 €	314,98 €	321,88 €	338,25 €
Chef d'exploitation ou d'entreprise agricoles à titre secondaire*	155,60 €	169,13 €	157,49 €	160,94 €	169,13 €
Conjoint collaborateur à titre exclusif ou principal / aide familial / associé d'exploitation	119,75 €	130,16 €	121,20 €	123,86 €	130,16 €
Conjoint collaborateur à titre secondaire	59,87 €	65,08 €	60,60 €	61,93 €	65,08 €

Catégorie A

viticulture.

Catégorie B

exploitation de bois

scierie fixe

sylviculture

entreprise de travaux agricoles

entreprise de jardin, paysagiste, entreprise de reboisement.

Catégorie C

maraîchage

floriculture

arboriculture fruitière

pépinières.

Catégorie D

cultures (à l'exception de celles répertoriées dans d'autres catégories) et élevages de tous types

entraînement, dressage, haras, club hippique

marais salant

conchyliculture.

Catégorie E

mandataire de société ou caisse locale d'assurance mutuelle agricole.

*

- à titre secondaire (ATS) si l'exploitant bénéficie déjà d'une couverture maladie auprès d'un autre régime ; l'exploitant sera redevable d'un taux de cotisation de l'ordre de 36% de ses revenus et bénéficiera de certaines prestations sociales.

- à titre principal (ATP): l'exploitant sera redevable d'un taux de cotisation de l'ordre de 40% de ses revenus et bénéficiera des prestations sociales du régime des non salariés agricoles.

L'exploitation qui relève de plusieurs catégories de risque est classée dans la catégorie pour laquelle le temps de travail est le plus important.

Lorsque le chef d'exploitation exerce son activité sur plusieurs exploitations relevant de plusieurs catégories de risques distinctes, la cotisation est celle de la catégorie de risque pour laquelle le temps de travail est le plus important.

Annexe 8 : Correspondances codes Otex, NAF et catégories de risque ; Comparaison au niveau individuel de ces variables

Naf rév 2

0111Z	Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses
0112Z	Culture du riz
0113Z	Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules
0115Z	Culture du tabac
0116Z	Culture de plantes à fibres
0119Z	Autres cultures non permanentes
0121Z	Culture de la vigne
0122Z	Culture de fruits tropicaux et subtropicaux
0123Z	Culture d'agrumes
0124Z	Culture de fruits à pépins et à noyau
0125Z	Culture d'autres fruits d'arbres ou d'arbustes et de fruits à coque
0126Z	Culture de fruits oléagineux
0128Z	Culture de plantes à épices, aromatiques, médicinales et pharmaceutiques
0129Z	Autres cultures permanentes
0130Z	Reproduction de plantes
0141Z	Élevage de vaches laitières
0142Z	Élevage d'autres bovins et de buffles
0143Z	Élevage de chevaux et d'autres équidés
0144Z	Élevage de chameaux et d'autres camélidés
0145Z	Élevage d'ovins et de caprins
0146Z	Élevage de porcins
0147Z	Élevage de volailles
0149Z	Élevage d'autres animaux
0150Z	Culture et élevage associés

OTEX

13 =	céréales oléagineux protéagineux
14 =	autres grandes cultures
28 =	maraîchage
29 =	fleurs et horticulture diverse
37 =	vins d'appellation d'origine
38 =	autre viticulture
39 =	Fruits et autres cultures permanentes
41 =	Bovins lait
42 =	Bovins élevage et viande
43 =	Bovins mixtes
44 =	Ovins, caprins et autres herbivores
50 =	granivores
60 =	Polyculture
71 =	Polyélevage à orientation herbivores
72 =	polyélevage à orientation granivores
81 =	grandes cultures et herbivores
82 =	autres combinaisons culture - élevage
90 =	non classée

Catégorie de risque (cris_ate)

0 =	Non concerné (par ATEXA)
1 =	Maraîchage, floriculture
2 =	Arboriculture fruitière
3 =	Pépinière
4 =	Cultures céréalières et industrielles, «grandes cultures »
5 =	Viticulture
7 =	Autres cultures spécialisées
8 =	Elevage bovins – lait
9 =	Elevage bovins – viande
10 =	Elevage bovins mixte
11 =	Elevage ovins, caprins
12 =	Elevage porcins
13 =	Elevage de chevaux
14 =	Autres élevages de gros animaux
15 =	Elevage de volailles, lapins
16 =	Autres élevages de petits animaux
19 =	Cultures et élevages non spécialisés, polyculture, poly-élevage

Classement créé	enquête structure : Otex	MSA : NAF rév 2	MSA : cris_ate
Grandes cultures, polyculture	13 , 14	011 sauf 0113Z ; 0129Z ; 0128Z	4, 7
Maraîchage, horticulture, fruits	28 , 29, 39	0113Z; 0122Z à 0126Z; 0130Z	1, 2, 3
Viticulture	37, 38	0121Z	5
Bovins	41,42,43	0141Z ;0142Z	8, 9,10
Ovins, caprins, chevaux	44, 71	0143Z ; 0145Z	11, 13
Porcins, volailles, lapins	50, 72	0146Z ; 0147Z*	12, 15
Cultures - élevages associés	81, 82, 60	0150Z	19 **
Autres élevages d'animaux		0144Z ; 0149Z*	14, 16

* Les élevages de lapins sont classés en NAF 0149Z

** 19 contient la polyculture et le polyélevage alors qu'ils ne sont pas dans NAF 0150Z (mais répartis dans les autres niveaux NAF) ni dans Otex 81&82 (mais dans 71, 72 et 60).

Comparaison au niveau individuel des variables NAF et catégories de risque dans le fichier MSA :

NAF rév2	Catégorie de risque										Total
	Grandes cultures	Maraîchage horticulture fruits	Viticulture	Bovins	Ovins, caprins, chevaux	Porcins, volailles, lapins	Autres élevages d'animaux	Cultures - élevages associés, polyculture, polyélevage	non concerné	Non agricole	
Grandes cultures, cultures permanentes	80510	7482	4710	35086	7264	3135	460	41534	44796	1717	226694
Maraîchage, horticulture, fruits	3710	21828	617	652	171	107	32	1416	3352	262	32147
Viticulture	1057	967	55390	581	104	69	16	848	10495	217	69744
Bovins	1670	994	191	111987	1820	1294	152	12289	7270	242	137909
Ovins, caprins, chevaux	472	210	58	1485	21203	203	113	1892	2842	1115	29593
Porcins, volailles	651	149	77	2263	173	13025	176	1798	517	59	18888
Autres élevages d'animaux	127	80	31	252	160	1455	5216	248	1163	87	8819
Cultures-élevages associés	4953	595	219	28924	1263	2551	99	14868	2047	142	55661
Non agricole	3626	1513	1551	2005	1015	517	736	1748	5817	35760	14902
Total	96776	33818	62844	183235	33173	22356	7000	76641	78299	39601	633743

Naf manquante : 8278 observations

Pour effectuer des comparaisons au niveau individuel entre la catégorie de risque, la NAF et l'Otex, un appariement des fichiers MSA non salariés 2008 et enquête structure 2007 a été réalisé, en utilisant le SIRET (ou le SIREN quand l'appariement sur le SIRET ne fonctionnait pas). L'appariement comporte 73865 observations (73865 non salariés travaillant dans 55283 exploitations). Le taux d'appariement est de 79,2% (55283 sirets appariés sur 69800 sirets renseignés issus de l'enquête Structure). En annexe 9 se trouvent les caractéristiques (taille, activité) des exploitations non appariées (de l'enquête structure) ainsi que les caractéristiques des exploitations où le siret n'était pas renseigné (dans le fichier MSA et dans le fichier structure).

Comparaison au niveau individuel des variables NAF et Otex dans l'appariement MSA - structure :

NAF rév2	OTEX								Total
	Grandes cultures	Maraichage, horticulture, fruits	Viticulture	Bovins	Ovins et autres herbivores	Porcins, volailles, lapins	Cultures - élevages associés, polyculture	Non classées	
Grandes cultures, cultures permanentes	14659	993	488	3554	1273	401	4869	156	26393
Maraîchage, horticulture, fruits	740	3353	76	45	60	12	682	63	5031
Viticulture	97	274	6885	34	29	16	492	58	7885
Bovins	445	36	23	12510	1510	464	2372	70	17430
Ovins, caprins, chevaux	76	16	5	68	2648	30	250	28	3121
Porcins, volailles	212	12	10	68	183	1939	680	41	3145
Cultures-élevages associés	1731	37	43	3227	542	468	3291	22	9361
Autres élevages d'animaux	21	4	4	36	38	180	229	15	527
Non agricole	202	85	31	76	80	5	55	20	554
Total	18183	4810	7565	19618	6363	3515	12920	473	73447
Frequency Missing = 418									

Comparaison au niveau individuel des variables catégories de risque et Otex dans l'appariement MSA-structure :

Catégorie de risque	OTEX								Total
	Grandes cultures	Maraichage, horticulture, fruits	Viticulture	Bovins	Ovins et autres herbivores	Porcins, volailles, lapins	Cultures - élevages associés, polyculture	Non classées	
Grandes cultures	12046	258	106	178	106	86	1261	62	14103
Maraîchage, horticulture, fruits	602	3908	129	137	76	23	753	77	5705
Viticulture	81	294	6437	23	23	10	509	55	7432
Bovins	781	44	47	16877	1928	755	4363	96	24891
Ovins, caprins, chevaux	92	22	6	63	3106	43	305	36	3673
Porcins, volailles, lapins	339	17	10	92	175	2192	800	43	3668
Cultures - élevages associés, polyculture, polyélevage	3257	99	60	1719	713	338	4031	51	10268
Autres élevages d'animaux	26	3	1	18	30	32	221	13	344
Non agricole	143	73	26	30	75	14	50	19	430
Non concerné	923	124	790	565	156	49	700	44	3351
Total	18290	4842	7612	19702	6388	3542	12993	496	73865

Globalement on a une bonne correspondance des variables Otex, naf et catégorie de risque.

Annexe 9: Caractéristiques des individus où le SIRET est manquant, dans l'enquête structure et le fichier MSA non salariés

Fichier MSA non salariés 2008 : 59327 individus où le SIRET manque (soit 9,2% des observations)

88% sont des cotisants solidaires (et représentent 41% des cotisants solidaires du fichier MSA)

	Effectif	%	Effectif cumulé	% cumulé
cotisant non solidaire	6905	11,6	6905	11,6
cotisant solidaire	52422	88,4	59327	100,0

SMI	Effectif	%	Effectif cumulé	% cumulé
moins de 1/8	10996	18,5	10996	18,5
entre 1/8 et 1/2	43795	73,8	54791	92,4
1/2 ou plus	4532	7,6	59323	100,0

Frequency Missing = 4

De ce fait, on trouve beaucoup de retraités et de pluriactifs :

- 11 936 sont des retraités agricoles (soit 20% des 59327 individus sans SIRET). Ces 11 936 retraités représentent 40% des retraités du fichier (30 064 retraités agricoles dans le fichier MSA non salariés 2008 au total).
- 44 285 ont une activité secondaire (soit 75% des 64260 sans SIRET). Ces 44 285 personnes représentent 26% des pluriactifs du fichier MSA non salariés.

Ainsi que des non concernés par l'ATEXA :

	CATEGORIE DE RISQUE	Effectif	%
	non concerné	32925	55,5%
agricole : 41,9%	19 = cultures et élevages non spécialisés, polyculture polyélevage	6865	11,6%
	4 = grandes cultures	5613	9,5%
	5 = viticulture	3234	5,5%
	9 = bovins viande	2636	4,4%
	11 = ovins, caprins	1443	2,4%
	13 = élevage de chevaux	1124	1,9%
	2 = arboriculture fruitière	867	1,5%
	8 = bovins lait	759	1,3%
	1 = maraîchage, floriculture	702	1,2%
	10 = bovins mixte	458	0,8%
	16 = autres petits animaux	423	0,7%
	15 = volailles, lapins	277	0,5%
	7 = autres cultures spécialisées	206	0,3%
	14 = autres gros animaux	92	0,2%
	3 = pépinière	79	0,1%
12 = porcins	65	0,1%	
non agricole : 2,6%	24 = entreprises de jardins, paysagistes, reboisement	409	0,7%
	17 = entraînement, dressage, haras, clubs hippiques	281	0,5%
	21 = exploitation de bois	244	0,4%
	23 = ETA	217	0,4%
	18 = conchyliculture	115	0,2%
	6 = sylviculture	105	0,2%
	20 = marais salants	95	0,2%
	25 = mandataires des sociétés ou caisses locales d'assurances	74	0,1%
	22 = scieries fixes	19	0,0%
	total	59327	100,0%

	NAF	Effectif	%
agricole : 93,4%	0111Z Culture de céréales, légumineuses, graines oléagineuses	42531	71,7%
	0121Z Culture de la vigne	4613	7,8%
	0142Z Élevage d'autres bovins et de buffles	2275	3,8%
	0141Z Élevage de vaches laitières	909	1,5%
	0124Z Culture de fruits à pépins et à noyau	774	1,3%
	0149Z Élevage d'autres animaux	746	1,3%
	0145Z Élevage d'ovins et de caprins	678	1,1%
	0150Z Culture et élevage associés	556	0,9%
	<i>Autres NAF agricoles</i>	2311	3,9%
non agricole: 3,0%	8130Z Services d'aménagement paysager	284	0,5%
	0161Z Activités de soutien aux cultures	245	0,4%
	0220Z Exploitation forestière	114	0,2%
	9700Z Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	106	0,2%
	9319Z Autres activités liées au sport	103	0,2%
	0893Z Production de sel	100	0,2%
	8551Z Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs	82	0,1%
	6622Z Activités des agents et courtiers d'assurances	76	0,1%
	3312Z Réparation de machines et équipements mécaniques	67	0,1%
	5520Z Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	54	0,1%
	0240Z Services de soutien à l'exploitation forestière	51	0,1%
	0311Z Pêche en mer	51	0,1%
	0321Z Aquaculture en mer	48	0,1%
	0162Z Activités de soutien à la production animale	46	0,1%
	0312Z Pêche en eau douce	31	0,1%
	1101Z Production de boissons alcooliques distillées	27	0,0%
	4120B Construction d'autres bâtiments	27	0,0%
	0322Z Aquaculture en eau douce	26	0,0%
	0210Z Sylviculture et autres activités forestières	25	0,0%
	<i>Autres NAF non agricoles</i>	196	0,3%
	NAF manquante	2175	3,7%
	TOTAL	59327	100,0%

96% sont non connexes

Connexe	Effectif	%	Effectif cumulé	% cumulé
non	56987	96,1	56987	96,1
exclusif	802	1,3	57789	97,4
mixte	1538	2,6	59327	100,0

Enquête structure 2007

L'enquête structure 2007 est réalisée sur un échantillon de 77 774 exploitations (métropole et DOM-TOM, productives et non productives).

	métropole	%	DOM TOM	total
siren rempli	68210	91.9	1246	69456
siren manquant ou valant 000000000	6010	8.1	2308	8318
total	74220	100.0	3554	77 774

Voici quelques caractéristiques des 6010 exploitations sans siren de métropole :

	<i>Effectif</i>	<i>%</i>	<i>Effectif cumulé</i>	<i>% cumulé</i>
non productives	891*	14.8	891	14.8
productives	5119	85.2	6010	100.00

* soit 21% des 4298 exploitations de l'échantillon non productives en métropole

	<i>Effectif</i>	<i>%</i>	<i>Effectif cumulé</i>	<i>% cumulé</i>
non professionnelles	3950	65.7	3950	65.7
professionnelles	2060	34.3	6010	100.00

<i>OTEX</i>	<i>Effectif</i>	<i>%</i>	<i>Effectif cumulé</i>	<i>% cumulé</i>
céréales, oléagineux, protéagineux	693	11.53	693	11.53
autres grandes cultures	241	4.01	934	15.54
maraîchage	89	1.48	1023	17.02
fleurs et horticulture diverse	81	1.35	1104	18.37
viticulture d'appellation d'origine	490	8.15	1594	26.52
autre viticulture	276	4.59	1870	31.11
fruits et autres cultures permanentes	376	6.26	2246	37.37
bovins lait	272	4.53	2518	41.90
bovins élevage et viande	381	6.34	2899	48.24
bovins mixtes	55	0.92	2954	49.15
ovins, caprins et autres herbivores	1015	16.89	3969	66.04
granivores	146	2.43	4115	68.47
polyculture	236	3.93	4351	72.40
polyélevage à orientation herbivores	141	2.35	4492	74.74
polyélevage à orientation granivores	62	1.03	4554	75.77
grandes cultures et herbivores	254	4.23	4808	80.00
autres combinaisons cultures-élevage	305	5.07	5113	85.07
non classées	897	14.93	6010	100.00

<i>CDEX*</i>	<i>Effectif</i>	<i>%</i>	<i>Effectif cumulé</i>	<i>% cumulé</i>
Moins de 4 UDE*	3101	51.60**	3101	51.60
4 à 8 UDE	492	8.19	3593	59.78
8 à 16 UDE	341	5.67	3934	65.46
16 à 40 UDE	496	8.25	4430	73.71
40 à 100 UDE	897	14.93	5327	88.64
Plus de 100 UDE	683	11.36	6010	100.00

* cf définitions en annexe 3

** soit 33% des 9493 exploitations de moins de 4 UDE de l'échantillon (en France métropolitaine)

Si on pondère, d'après structure 2007, dans les exploitations de métropole productives, on a : 608595 chefs ou coexploitants non salariés, dont 85885 sans SIREN (14%).

Parmi ces 608595 chefs ou coexploitants non salariés, 32216 sont retraités dont 59% (19 087) sans SIREN. Il y a également 191 892 pluriactifs, dont 28% (54059) sans SIREN.

Finalement, au vu des caractéristiques des observations où le SIREN était manquant à la fois dans le fichier MSA non salariés 2008 et dans l'enquête structure 2007, on voit que l'appariement réalisé est sous-représenté en cotisants solidaires, en retraités, en pluriactifs, et en petites exploitations. Il faut donc prendre en compte les cotisants solidaires.

**Annexe 9 bis : Caractéristiques des observations de l'enquête structure
dont le SIREN était renseigné mais qui n'ont pas été appariées
avec le fichier MSA non salariés :**

14517 observations sont dans ce cas, soit 20,8% des observations « potentiellement appariables ».

	<i>Effectif</i>	<i>%</i>	<i>Effectif cumulé</i>	<i>% cumulé</i>
non productives	3145	21.7	3145	21.7
productives	11372	78.3	14517	100.0

<i>CDEX600</i>	<i>Effectif</i>	<i>%</i>	<i>Effectif cumulé</i>	<i>% cumulé</i>
Moins de 4 UDE	4780	32,9	4780	32,9
4 à 8 UDE	625	4,3	5405	37,2
8 à 16 UDE	758	5,2	6163	42,5
16 à 40 UDE	1632	11,2	7795	53,7
40 à 100 UDE	3145	21,7	10940	75,4
Plus de 100 UDE	3577	24,6	14517	100,0

<i>OTEX1800</i>	<i>Effectif</i>	<i>%</i>	<i>Effectif cumulé</i>	<i>% cumulé</i>
céréales, oléagineux, protéagineux	2322	16,0	2322	16,0
autres grandes cultures	898	6,2	3220	22,2
maraîchage	276	1,9	3496	24,1
fleurs et horticulture diverse	400	2,8	3896	26,8
viticulture d'appellation d'origine	1612	11,1	5508	37,9
autre viticulture	523	3,6	6031	41,5
fruits et autres cultures permanentes	779	5,4	6810	46,9
bovins lait	588	4,1	7398	51,0
bovins élevage et viande	826	5,7	8224	56,7
bovins mixtes	85	0,6	8309	57,2
ovins, caprins et autres herbivores	905	6,2	9214	63,5
granivores	525	3,6	9739	67,1
polyculture	505	3,5	10244	70,6
polyélevage à orientation herbivores	146	1,0	10390	71,6
polyélevage à orientation granivores	104	0,7	10494	72,3
grandes cultures et herbivores	579	4,0	11073	76,3
autres combinaisons cultures-élevage	266	1,8	11339	78,1
non classées	3178	21,9	14517	100,0

	<i>Effectif</i>	<i>%</i>	<i>Effectif cumulé</i>	<i>% cumulé</i>
non professionnelles	6291	43.3	6291	43.3
professionnelles	8226	56.7	14517	100.0

Annexe 10 : Fichier MSA non salariés, Cas 6 et 8

Cas 6, ratio SMI non nul, non exclusivement connexes :

NAF rév 2		Catégorie de risque									Total
		17 = entraînement, dressage, haras, clubs hippiques	18= conchyliculture	20 = marais salants	21 = exploitation de bois	22 = scieries fixes	23 = ETA	24 = jardins, paysagistes, reboisement	25 = mandataires sociétés ou caisses d'assurances mutuelles agricoles	6 = sylviculture	
0111Z	Culture de céréales	249	53	12	236	22	574	185	50	200	1581
0113Z	Culture de légumes	1	1	1	4	0	2	23	0	3	35
0116Z	Culture de plantes à fibres	0	0	0	0	0	2	0	0	0	2
0119Z	Autres cultures non permanentes	3	0	0	4	0	1	8	2	13	31
0121Z	Culture de la vigne	6	5	0	8	2	66	13	8	96	204
0123Z	Culture d'agrumes	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
0124Z	Culture de fruits à pépins et à noyau	3	2	1	4	0	12	11	0	11	44
0125Z	Culture d'autres fruits ou d'arbres	0	0	0	0	0	3	0	1	2	6
0126Z	Culture de fruits oléagineux	0	0	0	1	0	3	4	0	0	8
0128Z	Culture d' épices, plantes médicinales	0	0	0	0	0	0	1	0	1	2
0129Z	Autres cultures permanentes	0	0	0	2	0	0	1	0	11	14
0130Z	Reproduction de plantes	0	0	0	2	0	2	128	0	17	149
0141Z	Élevage de vaches laitières	13	14	0	11	4	33	8	1	13	97
0142Z	Élevage d'autres bovins et de buffles	13	6	3	24	2	45	16	8	12	129
0143Z	Élevage de chevaux et d'équidés	612	5	2	6	1	7	1	1	3	638
0145Z	Élevage d'ovins et de caprins	44	0	1	16	0	8	11	1	0	81
0146Z	Élevage de porcins	2	2	0	3	1	5	0	0	0	13
0147Z	Élevage de volailles	2	5	0	1	1	10	8	4	2	33
0149Z	Élevage d'autres animaux	9	6	0	0	0	6	4	1	1	27
0150Z	Culture et élevage associés	40	14	3	9	3	43	6	5	9	132
Total		997	113	23	331	36	822	429	82	394	3227

Cas 8, hors ratio smi nul et exclusivement connexes :

NAF rév 2	Catégorie de risque	Effectif	%
0161Z Activités de soutien aux cultures	4 grandes cultures	2108	18,9
0161Z Activités de soutien aux cultures	19 culture élevages non spécialisés, polyculture polyélevage	705	6,3
0161Z Activités de soutien aux cultures	5 viticulture	532	4,8
0161Z Activités de soutien aux cultures	8 bovins lait	359	3,2
0161Z Activités de soutien aux cultures	9 bovins viande	287	2,6
0322Z Aquaculture en eau douce	16 élevage petits animaux	222	2,0
4634Z Commerce de gros (commerce interentreprises) de boissons	5 viticulture	208	1,9
8551Z Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs	13 élevage de chevaux	166	1,5
8130Z Services d'aménagement paysager	3 pépinière	144	1,3
1102B Vinification	5 viticulture	137	1,2
8130Z Services d'aménagement paysager	4 grandes cultures	134	1,2
4725Z Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé	5 viticulture	131	1,2
9319Z Autres activités liées au sport	13 élevage de chevaux	131	1,2
5520Z Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	19 culture élevages non spécialisés, polyculture polyélevage	108	1,0
4631Z Commerce de gros de fruits et légumes	2 arboriculture fruitiere	107	1,0
5520Z Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	8 élevage bovins lait	104	0,9
4621Z Commerce de gros de céréales, tabac, semences, aliments pour bétail	4 grandes cultures	100	0,9
1101Z Production de boissons alcooliques distillées	5 viticulture	87	0,8
8130Z Services d'aménagement paysager	1 maraichage floriculture	87	0,8
0161Z Activités de soutien aux cultures	10 bovins mixte	84	0,8
4776Z Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais,...	1 maraichage floriculture	77	0,7
0161Z Activités de soutien aux cultures	1 maraichage floriculture	76	0,7
0161Z Activités de soutien aux cultures	11 ovins caprins	76	0,7
	<i>cumul</i>	6170	55,3
	autres cas	4977	44,6
	total	11147	100,0